

LE FEMININ
DANS LE PETIT LAROUSSE ILLUSTRÉ
DE 1906 A NOS JOURS

Etude du discours des renvois ()*.

PAR

Alise LEHMANN

Assistante à l'Université d'Amiens.

REMARQUES PRELIMINAIRES

1) LES REPRÉSENTATIONS IDÉOLOGIQUES
DANS LE DICTIONNAIRE (traits généraux).

a) *Nature et forme du discours lexicographique.*

Le discours lexicographique se prête particulièrement à une investigation idéologique, en raison de plusieurs traits qui caractérisent son fonctionnement et lui assurent sa spécificité :

— Le discours lexicographique a pour objet premier la description du système linguistique. *Mais le discours que tient le dictionnaire sur la langue — et/ou sur le savoir sur le monde* (quand il s'agit de dictionnaires encyclopédiques) — *est fortement tributaire du système socio-culturel qui en propose une interprétation.* De la sorte, l'énoncé lexicographique possède une ambiguïté qui lui est propre : c'est un texte métalinguistique et c'est un texte idéologique.

(*) Le présent article reprend, pour partie, les développements d'une étude plus vaste publiée dans le bulletin du Centre d'analyse du discours de Lille III sous le titre, *Langue, idéologie, dictionnaire : Le discours tenu sur femme et fille dans le Petit Larousse illustré de 1906 à nos jours.*

Peu sensible à cette équivoque, le lecteur moyen qui consulte le dictionnaire, s'informe sur les mots, et interprète sur le plan linguistique les réponses qu'il a trouvées. Les assertions idéologiques qui sous-tendent les discours sur la langue sont donc, à première lecture, inapparentes. C'est bien là une marque du fonctionnement du discours idéologique que d'œuvrer à couvert. Le texte du dictionnaire est ainsi un texte faussement naturel, l'innocence de l'opération métalinguistique y dissimule les traces de l'idéologie.

— Le discours lexicographique relève du discours didactique. On se bornera à en relever deux aspects principaux (1) :

1° *La valeur impérative et normative des énoncés lexicographiques.*

Le dictionnaire, par le jeu de ses affirmations (et de ses exclusions), donne des ordres auxquels le lecteur, l'élève, est tenu de se plier s'il veut être reconnu comme sujet parlant, membre à part entière de la communauté nationale, dont le dictionnaire propose une image idéale.

2° *La tendance à l'anonymat.*

Le sujet de l'énonciation (les auteurs du dictionnaire) s'efface, comme le font les auteurs d'ouvrages pédagogiques. Plus précisément, le lexicographe est le « médiateur du sujet d'énonciation collectif qui est la société elle-même » (2) ; à ce titre, il s'identifie à la langue et à l'idéologie dominante de la communauté socio-culturelle à laquelle il appartient. Cette identification fonde l'autorité du texte lexicographique.

Pour la majorité des lecteurs, le discours lexicographique apparaît donc comme le *discours de la vérité* dont les informations données sur le ton de l'objectivité et de la généralité ont valeur de loi (3). De là l'efficacité du dictionnaire dans son rôle de « prescripteur idéologique » (4).

b) *Le dictionnaire porteur et producteur d'idéologie.*

Objet socio-culturel privilégié puisqu'il est un lieu de référence, le dictionnaire n'est pas seulement reflet des structures idéologiques dominantes de son époque. Il est aussi, et surtout, un *élément essentiel du dispositif producteur d'idéologie* : il participe au maintien et à la conservation de l'idéologie puisqu'il crée les conditions de sa durée (valeur contraignante des réponses), il peut également contribuer à infléchir les

(1) Un autre aspect important, celui de la clôture du texte lexicographique, sera abordé plus loin.

(2) Jean et Claude DUBOIS, *Introduction à la lexicographie : le dictionnaire*, Larousse, 1971, p. 49.

(3) Comme le souligne Jean Dubois, « on possède un dictionnaire, on ne considère pas qu'il faut en changer souvent », in *Dictionnaire et discours didactique, Langages*, n° 19, septembre 1970, Didier-Larousse, p. 42.

(4) L'expression est d'Alain REY, *Le lexique : images et modèles, du dictionnaire à la lexicologie*, A. Colin, 1977, p. 12.

représentations idéologiques par l'accentuation (ou l'atténuation) de certains traits culturels et/ou linguistiques.

On notera à ce sujet que les représentations idéologiques dans le dictionnaire concernent et la langue (norme linguistique) et le monde (norme socio-culturelle), la norme sociale agissant sur la norme linguistique. La description linguistique ne saurait donc être fidèle, elle est profondément perturbée par les facteurs extra-linguistiques, spécialement lorsqu'elle traite de mots renvoyant à des concepts soumis à la censure socio-culturelle (domaine tabou de la sexualité) ou de mots mettant en jeu le système de valeurs dominant (cas du féminin).

2) LE FÉMININ DANS LE PETIT LAROUSSE ILLUSTRÉ.

a) *Le thème du féminin.*

Par la richesse de ses implications tant linguistiques que culturelles, le thème du féminin, étudié ici sous l'angle sémantique, permet d'analyser les rapports complexes entre langue, idéologie, dictionnaire.

D'une part, il s'agira de voir dans quelle mesure le dictionnaire reflète et interprète la culture qui l'environne : enregistre-t-il les mutations contemporaines du discours idéologique tenu sur les femmes ou maintient-il la discrimination envers l'être humain de sexe féminin, en reproduisant les stéréotypes culturels, au point de fausser complètement la description linguistique ? Tel est le cas, par exemple, de la définition que le P.L.I., de 1906 à 1959, donne de l'acception générique de *femme* : « compagne de l'homme ».

D'autre part, il y a lieu d'examiner le rôle du dictionnaire en tant que transcripteur de l'usage linguistique. On constate en effet — et ceci renvoie à l'idéologie inscrite dans la langue — que le féminin est souvent le lieu d'une péjoration (5). Ce fait linguistique est patent dans l'existence des dissymétries sémantiques entre le masculin et le féminin (voir par exemple le couple *gars/garce* ou encore les valeurs sémantiques particulières de *fille* par opposition à celles de *fil* et de *garçon*). Certes, le dictionnaire doit rendre compte de ces faits, encore ne faut-il pas qu'il propose un traitement lexicographique tel, qu'en amputant la description du féminin, il accentue l'effet de dissymétrie, ce qui conduirait à renforcer la discrimination entre les sexes.

b) *Le Petit Larousse illustré de 1906 à nos jours.*

L'étude du discours lexicographique tenu sur la femme recommande le choix du P.L.I. en vertu des caractères essentiels qui le distinguent des autres dictionnaires de format comparable :

— c'est un dictionnaire d'usage et un dictionnaire encyclopédique ; présenté sous la forme d'un seul volume (donc maniable et peu coûteux), il s'adresse à un public non spécialisé ;

(5) En ce sens, cf. Marina YAGUELLO, *Les mots et les femmes*, Payot, 1978, 2^e partie, spécialement chapitres 3 et 4.

— il connaît la plus grande diffusion (près de 80 % de foyers français disposent d'un Petit Larousse) ;

— il fait l'objet de mises à jour annuelles, l'édition de l'année précédente étant retirée du marché au moment où la nouvelle édition est mise en vente ;

— il est doté d'une tradition ; héritier de l'œuvre de Pierre Larousse (*Le nouveau dictionnaire de la langue française*, 1856), il paraît, dans la forme que nous lui connaissons dès 1906 (peu après l'institution de l'obligation scolaire et l'alphabétisation générale de la société qui s'en est suivie).

Ces caractères expliquent le succès de ce dictionnaire que la préface (édition 1978) évoque en ce terme : « On ne dit plus aujourd'hui "consultons le dictionnaire" mais voyons ce que dit le Larousse ». Ce fait de synonymie témoigne de la réussite économique et socio-culturelle de cet ouvrage devenu une véritable institution. L'étude du discours idéologique dans ce dictionnaire s'en trouve d'autant plus justifiée.

Le choix du P.L.I. a orienté la méthode générale de ce travail. Les éditions qui se succèdent de 1906 à 1978 offrent en effet un matériau remarquable. Les refontes importantes (1924, 1948, 1959, 1968), les révisions et les remaniements traduisant une volonté de mise à jour et d'amélioration, le P.L.I. apparaît comme le témoin des évolutions idéologiques de la société française du début du siècle à nos jours. Il convenait donc d'étudier les mutations de l'idéologie concernant l'être féminin, en confrontant les différents états du discours du P.L.I. Cela permet de montrer la lenteur avec laquelle le dictionnaire se libère de son discours du XIX^e siècle marqué par une forte discrimination envers les femmes, et de rendre manifeste la pesanteur du système idéologique à propos du féminin.

3) LE FONCTIONNEMENT TEXTUEL DU DICTIONNAIRE.

a) *Macrostructure et microstructure.*

Le texte du dictionnaire se présente comme une suite de messages disjoints, indépendants. Ces messages sont formés de deux parties : un élément linguistique (le mot à définir) appelé entrée, et, suivant cette entrée, un énoncé.

La macrostructure (6) — nommée couramment nomenclature — est l'ensemble des entrées ordonnées, c'est-à-dire la liste des mots, rangés selon l'ordre alphabétique. La microstructure est l'ensemble des informations données sous chaque entrée, autrement dit le texte de l'article ; cet ensemble est composé d'informations extrêmement diverses (catégorie, genre, nombre, étymologie, transcription phonétique, définitions, exemples, synonymes, renvois, homonymes, illustrations), informations structurées et sélectionnées selon le programme et la personnalité de chaque dictionnaire.

(6) La terminologie que nous utiliserons pour la technique lexicographique est celle du livre de Josette REY-DEBOVE, *Etude linguistique et sémiotique des dictionnaires français contemporains*, Mouton, 1971.

Rappelons que la définition tente de restituer par une équivalence sémantique le contenu du mot-entrée (le signifié) ou, dans le cas d'un mot polysémique, le contenu de ses diverses acceptions générales et techniques ; que l'exemple, sous forme de phrase complète ou de syntagmes, représente le mot en usage, c'est-à-dire le discours ; que l'illustration, propre aux dictionnaires encyclopédiques, est une information d'appoint concernant la chose-nommée (le référent) et non le signe nommant (6) (le mot).

Macrostructure et microstructure sont dans un étroit rapport d'indépendance ; ainsi tout élément de la microstructure doit figurer dans la macrostructure : c'est une des règles qui assurent la clôture du texte lexicographique.

b) *Discours immédiats et discours médiats.*

L'analyse du fonctionnement de l'idéologie dans le dictionnaire à travers l'étude de ses divers processus discursifs, nous conduit à proposer deux notions, discours immédiats et discours médiats, correspondant à deux types de discours du dictionnaire.

La distinction s'articule autour de deux questions essentielles :

— quels sont les mécanismes de transmission et de réception de l'information dans le dictionnaire lorsque le discours informatif traite de sujets soumis à des pressions idéologiques et/ou à la censure, provoquant des phénomènes de blocage, d'omissions, de détours, d'interruptions, de rejets ?

— quels sont les divers processus de décodage rendus possibles par l'organisation textuelle du dictionnaire ?

Ces deux critères (parcours et transmission de l'information, types de lectures) définissent, en les opposant, le discours immédiat et le discours médiateur.

Le discours immédiat du dictionnaire est le discours où l'information est transmise et reçue directement ; il s'applique à toutes les données immédiatement visibles, facilement repérables : entrées, définitions, exemples, iconographie. Le lecteur qui consulte le dictionnaire à la recherche d'une information isole, dans le texte fragmenté que celui-ci présente, le message ou l'élément qui l'intéresse. La lecture est donc ponctuelle, elle s'interrompt rapidement. Le lecteur referme le dictionnaire quand la demande a été satisfaite (la lacune que présentait son savoir est/paraît comblée). Il refermera également le dictionnaire lorsque la recherche n'a pas été satisfaite : informations absentes (7) ou messages obscurcis, tronqués, déformés, en raison, le plus souvent, de facteurs idéologiques (8). C'est ce discours immédiat qui est généralement analysé.

(7) Dans le cas exemplaire des lacunes de la nomenclature : ainsi *puceau* est exclu de la macrostructure du P.L.I. jusqu'à 1959, alors que *pucelette* est enregistré dès 1906.

(8) Les exemples sont nombreux. En voici deux : la définition de *fémisme*, maintenue telle quelle, dans le P.L.I. de 1906 à 1979 « Tendances à améliorer la situation de la femme dans la société, à étendre ses droits etc. » (le

Les discours médiats constituent des mécanismes seconds de l'information. Ils nécessitent une *lecture suivie* du texte lexicographique. Le processus est le suivant : *l'information recherchée n'est pas trouvée immédiatement sous l'entrée requise ou dans le cadre de l'acception ; elle est transmise par des biais ; elle est obtenue de façon indirecte.* Loin d'interrompre sa lecture, l'utilisateur du dictionnaire est donc amené à la poursuivre, passant d'un article à l'autre, d'une acception à l'autre, juxtaposant les différents énoncés. La lecture est ainsi rendue plus active, plus longue et plus coûteuse par la confrontation qu'elle implique entre des messages dispersés (grille arbitraire de l'ordre alphabétique) ou cloisonnés (jeu des acceptions). La lecture alors produit le texte.

La notion de discours médiateur ne rend pas seulement compte de la démarche suivie. Elle a paru également pertinente du point de vue du fonctionnement de l'idéologie. Elle rend manifeste en effet l'activité occulte du discours idéologique du dictionnaire, dissimulé dans la complexité du texte lexicographique. Elle le fait de trois façons :

— c'est au prix de toutes sortes de détours que les discours médiats restituent des données informatives qui ont été escamotées dans le discours immédiat pour des raisons idéologiques (phénomène de la censure). Ces reports, transferts, déplacements ou retards de l'information sont autant d'obstacles à une recherche rapide, autant d'opérations de masquage idéologique ;

— par la logique interne de leur fonctionnement, les discours médiats peuvent aussi sécréter leur propre signification idéologique ;

— enfin l'échec des procédures indirectes, lorsque les discours médiats ne transmettent pas l'information recherchée, dénonce la force de l'idéologie qui bloque toute explication dans le discours médiateur comme dans le discours immédiat.

Les discours médiats servent donc de révélateur du discours idéologique du dictionnaire, en montrant les lacunes du discours immédiat — qu'ils prolongent ou combrent — et en dévoilant les mécanismes d'un discours idéologique second.

On peut observer principalement deux types de discours médiats :

— le discours technique qui joue sur les ressources de la polysémie du signe (9) ;

— le discours des renvois qui s'appuie sur une procédure courante et connue, et que nous avons choisi de traiter ici.

L'étude proposée portera donc à la fois sur la technique des renvois et sur le dispositif du P.L.I. qui se découvre dans cette technique.

choix du définisseur *tendance* et non *doctrine* minimise la portée du féminisme) ; la définition que donne le P.L.I. de *garçonne* « Jeune fille menant une vie indépendante de garçon », renvoyant à des implicites idéologiques précis.

(9) Dans le cas de *femelle* par exemple, la juxtaposition des énoncés définitionnels techniques (dans le domaine de la botanique et de la technologie) et des définitions des acceptions générales autorise une lecture intégrale et multiple du texte de la microstructure. De telle sorte que le discours technique, de façon indirecte, atteint la définition générale et vient l'enrichir et la compléter d'éléments informatifs qui avaient été éludés ou masqués pour des raisons d'ordre idéologique.

I. — LE DISCOURS DES RENVOIS : UN DISCOURS A RECONSTITUER

Le discours des renvois, enfoui dans la texture du discours lexicographique, se construit à partir du « système implicite des renvois » (10). Josette Rey-Debove propose de distinguer deux catégories de renvois : les renvois explicites et les renvois implicites. Les premiers, signalés par l'indication *Voir* ou *Voyez* forment une consigne impérative de décodage. Exemple : *épouse V. époux*; ils permettent au lexicographe de faire l'économie d'un message, grâce aux structures morphologiques et/ou sémantiques dans lesquelles s'inscrit le signe à définir. Les seconds fondent la clôture du texte lexicographique : tout mot employé dans une définition est lui-même entrée du dictionnaire et donc objet d'une prédication définitionnelle. Tout mot d'une définition est ainsi un renvoi implicite auquel le lecteur n'est pas tenu de déférer.

L'objet poursuivi ici est d'utiliser systématiquement les renvois implicites afin de reconstituer le discours produit par l'enchâssement des diverses définitions. Ces renvois sont appelés par Josette Rey-Debove des « ricochets de l'information »; en effet, d'une entrée à l'autre, l'information circule par « rebonds » successifs, d'une microstructure à l'autre elle se répète et se recoupe partiellement. Mais jusqu'à quel point agit le recouvrement des définitions? Si le dictionnaire doit ses qualités d'outil informatif à un taux élevé de redondance, l'on peut se poser une double question :

1) dans un domaine conceptuel où s'exerce la censure, cette redondance s'observe-t-elle ?

2) la redondance est-elle le signe d'une réelle transmission de l'information ?

Il est donc nécessaire d'examiner l'ensemble des informations obtenues par le jeu des renvois, c'est-à-dire engendrées à partir de messages définitionnels qui se juxtaposent, s'imbriquent, se superposent, se complètent, voire s'ignorent. Par cette sorte de lecture souterraine et suivie, lecture qui produit le texte du discours des renvois, les énoncés métalinguistiques ne s'offrent plus dans leur transparence immédiate, ils acquièrent une signification interne, dans laquelle œuvre l'idéologie.

La reconstitution de ce discours médiat — lieu virtuel de transmission de l'information — sera menée sur deux plans : le contenu informatif, les cheminements par lesquels circule ou non l'information. Cette reconstitution est théorique : d'une part l'utilisateur moyen du P.L.I. connaît les signes retenus ici (*femme, fille, sexe*, etc.) et comprend leurs énoncés définitionnels; il y aura donc peu de chances qu'il utilise le mécanisme des renvois; d'autre part, en règle générale, le lecteur n'exploite pas jusqu'au bout la structure circulaire du texte lexicographique, il « s'essouffle » à traquer l'information qui s'y déploie. La longueur de

(10) Josette REY-DEBOVE, *Etude linguistique et sémiotique des dictionnaires français contemporains*, Mouton 1971, p. 59.

la recherche, le nombre de relais, la juxtaposition et la confrontation de multiples messages isolés incitent au découragement et à l'abandon.

La reconstitution du discours des renvois est entreprise sur deux exemples différents qui définissent le corpus. Ce *corpus* est déterminé par l'*application de la procédure des renvois à partir des mots femme et fille*. Il comprend :

— l'énoncé définitionnel de l'acception de *fille* « femme de mauvaise conduite », énoncé maintenu sous cette forme dans les éditions du P.L.I. de 1925 à 1979 ;

— les définitions des acceptions génériques des mots *femme, homme, féminin, masculin, femelle, mâle* et la définition du mot *sexe*, certaines définitions concernant le féminin étant remaniées à plusieurs reprises.

Sur le plan idéologique, le corpus renvoie aux deux thèmes, marqués par des liens multiples, du féminin et du sexe. D'une part, on examinera comment le dictionnaire rend compte d'un fait idéologique inscrit dans la langue, i.e. l'acception péjorative de *fille*, qui touche au domaine de la sexualité. D'autre part, on étudiera dans l'ensemble des définitions retenues et le traitement discriminatoire du dictionnaire à l'égard du féminin et la censure des informations sur le sexe.

Sur le plan méthodologique, les deux composantes du corpus permettent d'illustrer deux approches différentes du discours des renvois. Dans le premier cas, il s'agit d'établir à partir d'un énoncé définitionnel unique la chaîne successive des renvois auxquels il donne lieu ; dans le deuxième cas, il s'agit d'étudier à partir d'un ensemble de définitions les relations dessinées par les renvois entre les différents mots, objets de ces définitions. Dans un cas, la procédure des renvois est mise en échec, dans l'autre cas elle fonctionne bien, sur le plan formel.

A travers ces deux exemples, que nous analyserons en comparant les différents états du discours des renvois dans les éditions successives du dictionnaire, affleurent des éléments de ce que l'on pourrait appeler la structure sous-jacente du discours idéologique du P.L.I.

II. — LA CHAÎNE DES RENVOIS SUCCESSIFS CRÉES PAR L'ÉNONCÉ DÉFINITIONNEL DE FILLE « FEMME DE MAUVAISE CONDUITE » OU LE RECOURS A UN SAVOIR IMPLICITE

L'acception péjorative de *fille*, équivalant à « prostituée », est en 1906 interdite du dictionnaire. Son enregistrement en 1925 signifie-t-il pour autant la levée de la censure ? L'examen des procédures d'élucidation du « sens » qu'offre le P.L.I. de façon directe et indirecte montre qu'il n'en est rien. Une censure insidieuse se glisse dans les mécanismes de transmission de l'information, renvoyant en fin de compte le lecteur-consultant à sa propre compétence lexicale et/ou idéologique.

A. — L'ÉCHEC DE LA PROCEDURE DES RENVOIS

1) LA DÉMARCHE SUIVIE.

Supposons — la supposition n'est nullement absurde, sauf à nier le rôle du dictionnaire — que le lecteur ignore le signifié de *fille* dans son acception péjorative. « Le programme de la définition », dit Alain Rey, « se réduit pour la pratique lexicographique à faire correspondre à une unité lexicale supposée inconnue ou mal connue une pluralité d'unités appartenant au même système linguistique, organisées selon les structures syntagmatiques de ce système, et qui est supposée : 1° capable de renvoyer au même signifié ; et 2° capable de déterminer chez le lecteur ou l'auditeur l'élaboration conceptuelle de ce signifié » (11). La définition de *fille* « femme de mauvaise conduite », dont nous n'interrogerons pas pour le moment l'adéquation par rapport au signifié de *fille* (problème 1), permet-elle de construire ce signifié (problème 2) ? Si de surcroît, le lecteur bute sur la compréhension de l'énoncé définitionnel, cette « élaboration conceptuelle » du signifié ne peut se faire que par le mécanisme des renvois. En effet, par le recours à la technique rassurante (12) des renvois, le lecteur peut espérer obtenir l'information recherchée grâce au jeu d'autres équivalences. L'objet de ce travail est de simuler une telle démarche.

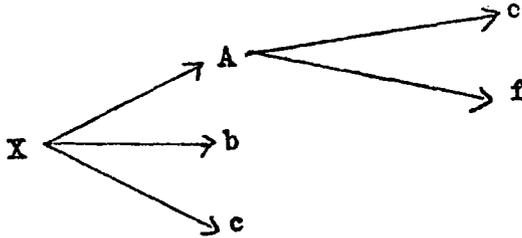
Cette démarche n'est pas toutefois mécanique. Certes, il y a utilisation systématique des renvois, mais notre intuition de sujet parlant intervient constamment. Lorsque le renvoi conduit à un mot polysémique, il faut pouvoir écarter les acceptions susceptibles de présenter une incompatibilité sémantique avec les autres éléments de la paraphrase définitionnelle. Ainsi, pour prendre un exemple caricatural, rapportée à *femme*, l'acception de *conduite* « tuyau, aqueduc » sera rejetée en vertu de ses traits inhérents et des traits de sélection. Il faut aussi pouvoir vérifier si la paraphrase obtenue par le jeu d'un ou de plusieurs renvois est plus ou moins synonymique de l'énoncé définitionnel ou présente une décomposition sémique acceptable par rapport au sémème de *fille*. C'est là que se situe l'artifice : rechercher cet autre énoncé dans le texte produit par les renvois ne peut se faire que si l'on connaît préalablement le signifié de *fille* ou si l'on a compris la signification du message définitionnel immédiat de *fille*.

Tout constituant de la définition peut donc jouer le rôle de renvoi. On rendra compte du mécanisme par une description graphique : la flèche permet de visualiser le renvoi à un autre mot. On retracera ainsi des *parcours* ou *chaînes de renvois*, qui représentent des cheminement de l'information, c'est-à-dire la somme et la nature des relais utilisés pour reconstituer l'information recherchée.

Soit le schéma suivant :

(11) Alain REY, *A propos de la définition lexicographique*, Cahiers de lexicologie 6, 1965, I, Didier/Larousse, p. 71.

(12) La technique des renvois est rassurante, parce que formellement toujours présente.



Le mot à définir X est supposé inconnu ; les éléments de la définition de X sont a, b, c ; les éléments de la définition de A sont e, f. L'usage des lettres capitales A, X, signifie que le mot fonctionne comme entrée, et qu'à ce titre, objet d'une définition, il déclenche de nouveaux renvois. On choisira de ne noter que les unités lexicales, négligeant ce qu'on appelle les mots grammaticaux (13).

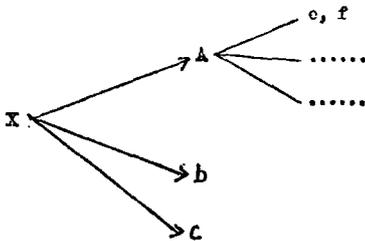
Précisons quelques points :

— *Relation de synonymie entre l'énoncé définitionnel de départ et le texte produit par les renvois.*

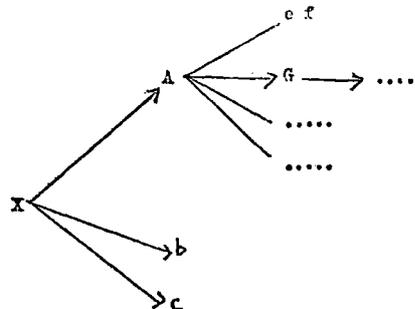
L'équation sémique constituée par l'assemblage $a + b + c$, énoncé définitionnel de X, peut être obtenue par un nouvel énoncé composé de e, f, b, c. C'est l'application du principe de la « *substituabilité* » d'un élément définissant avec sa propre définition. L'intuition doit permettre de vérifier si l'énoncé produit : $e + f + b + c$ (discours des renvois) est équivalent à l'énoncé premier $a + b + c$, et présente une paraphrase synonymique acceptable par rapport à la définition initiale (Voir plus haut démarche « non mécanique »).

— *Polysémie d'une unité lexicale.*

On signalera la polysémie du signe par un embranchement. Lorsque et le tri de la polysémie a été opéré et le mot renvoi sélectionné, la branche est remplacée par un flèche. Soit les deux schémas.



Polysémie de A non triée.



Sélection d'une acception de A et choix d'un mot-renvoi.

(13) Le fait de ne pas représenter les mots grammaticaux dans le parcours ne signifie pas pour autant que nous n'en tenions pas compte dans notre analyse (recherche de l'adéquation du discours des renvois par rapport à l'énoncé définitionnel de départ).

— *Notion de degré.*

La chaîne des renvois peut s'étendre sur un espace relativement long. On en soulignera les étapes à l'aide de la notion de degré. Le premier degré représente la première phase de transmission de l'information, c'est-à-dire le discours définitionnel immédiat tenu sous l'entrée X : ici a, b, c. Le deuxième degré implique que le renvoi à une autre entrée a été respecté : ici G est obtenu au deuxième degré. Le degré sert à mesurer la longueur de la recherche, le nombre de manipulations, et partant, à évaluer dans certains cas, le retard avec lequel une partie du message est élucidée.

— *Arrêt du parcours.*

Lorsqu'une définition utilise un élément qui a déjà été employé, et qui a donc été traité en renvoi, le parcours forme une boucle, il s'arrête.

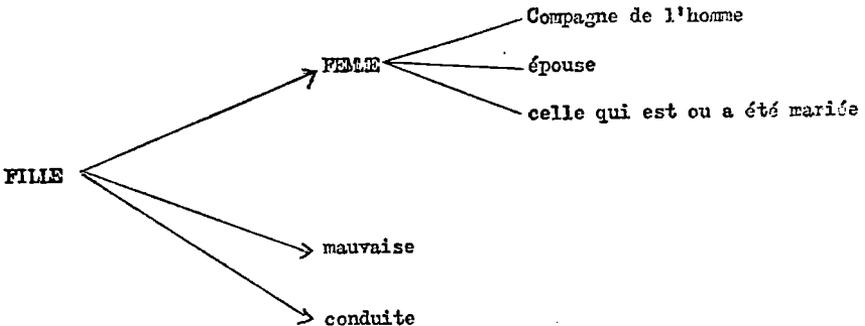
En règle générale, le parcours peut suivre un tracé assez long. Il conviendra cependant de l'interrompre, car les relais s'éloignant de plus en plus du point de départ, l'information risque de se diluer.

Il ne faut pas perdre de vue le contrôle de l'information. La notion de parcours, dans son déroulement linéaire, présente un inconvénient : elle masque la nécessaire prise en compte de *tous les renvois* suscités par la définition de l'acception initiale.

2) LE JEU CONTRARIÉ DES RENVOIS DE 1925 A 1959.

a) *Une rupture dans la chaîne des renvois : la définition de femme.*

Le mécanisme des renvois a pour effet d'assurer la transmission des informations. Suivons donc, à partir de l'énoncé définitionnel de *fille*, le renvoi au mot *femme*, dont le P.L.I. décrit trois acceptions. La figure ci-dessous restitue les données informatives du dictionnaire.



Quel trajet choisir ? Quelle acception sélectionner ? Le remplacement du mot *femme* par ses définitions aboutit aux énoncés suivants :

Énoncé 1 : Une fille est/signifie compagne de l'homme de mauvaise conduite.

Énoncé 2 : une fille est/signifie épouse de mauvaise conduite.

Énoncé 3 : une fille est/signifie celle qui est ou a été mariée de mauvaise conduite.

Aucune de ces paraphrases n'est satisfaisante sur le plan sémantique et/ou sémiotique. L'énoncé 1 ne prend pas en charge l'information donnée dans le discours immédiat. Le syntagme « compagne de l'homme » est ambigu. Si on l'interprète comme synonyme de *épouse* (14), l'équivalence produite est, à tout le moins, restrictive voire inadéquate : une fille ne dénote pas seulement — ne signifie pas seulement — une épouse adultère. Si on retient une interprétation large de « compagne de l'homme » (il possède une extension plus grande que *épouse*), une incompatibilité encore plus forte naît de la paraphrase réalisée en 1. En effet, le mot *compagne* est perçu comme valorisant, comme tel il présuppose un trait de durée, voire de fidélité, qui se trouve nié par le qualificatif « mauvaise conduite ». Les énoncés 2 et 3 achoppent, eux aussi, par leur référence incongrue, inhabituelle au mariage.

C'est en ce sens que le renvoi à *femme* ne fonctionne pas : il ne permet pas d'élucider la définition de *fille*, il crée une rupture dans la chaîne des renvois.

Cette rupture est due au fait que le mot *femme* apparaît dans l'énoncé définitionnel de *fille*, avec une acception que la définition de *femme* ne lui confère pas dans le P.L.I. Josette Rey-Debove souligne bien ce phénomène : « L'emploi spontané d'un mot dans une définition doit correspondre à l'analyse non spontanée qui en est faite ailleurs, et le système clos ne fonctionne que lorsque l'usage d'un mot dans une définition et la description du contenu du même mot autonome sont en accord » (15). Le lexicographe, chargé de rédiger la définition de *fille*, a tout naturellement employé le mot *femme* dans son acception générique, qui est d'une fréquence élevée. Sous l'entrée *femme*, devait se faire ce que Josette Rey-Debove appelle « l'analyse non spontanée », autrement dit la définition du signe-nommant ; il semble que ce processus n'ait pas vraiment eu lieu, tant s'est imposé avec force un stéréotype idéologique, la femme comme compagne de l'homme, tenant lieu de définition du signe.

Ainsi, cette faille dans le discours des renvois dévoile les propres contradictions du P.L.I. Sur le plan de la transmission de l'information, le renvoi à *femme* conduit à une impasse.

b) *Une opération complexe :
l'élucidation du syntagme « mauvaise conduite ».*

La technique des renvois offre plusieurs possibilités, pour obtenir et retraduire l'information transmise par un syntagme. Dans la meilleure des hypothèses, le syntagme, spécialement quand il s'agit d'un syntagme figé, donne lieu à une définition autonome dans le dictionnaire. Il s'agirait

(14) Voir l'acception de *compagne* dans le P.L.I. « Epouse ».

(15) Josette REY-DEBOVE, *op. cit.*, p. 200.

alors de retrouver cette définition sous l'un ou l'autre composant du syntagme, en l'occurrence sous l'entrée *mauvais* ou sous l'entrée *conduite*. Mais tel n'est pas le cas ici.

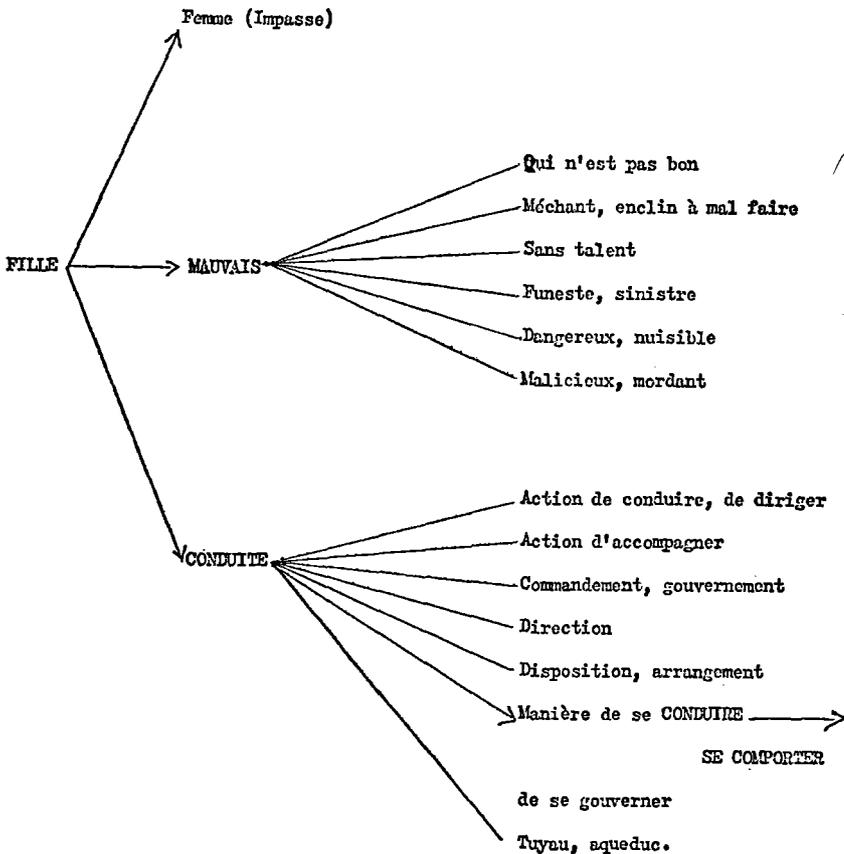
Il reste alors deux solutions :

— par une lecture quasi-simultanée des définitions de *mauvais* et de *conduite*, et par un tri judicieux opéré dans la polysémie de ces signes, élaborer une paraphrase nouvelle équivalente du syntagme qui doit être élucidé, paraphrase qui puisse éventuellement apporter un appoint d'informations ;

— utiliser comme relais un syntagme sémantiquement proche du syntagme dont l'explication est recherchée, et qui bénéficie dans le dictionnaire d'une définition propre, susceptible d'être elle-même éclairée par les renvois qu'elle engendre.

La première solution.

Elle s'avère peu efficace. L'importante polysémie des unités lexicales *mauvais* et *conduite* trace une série de parcours possibles, comme l'indique la figure proposée.



On simulera le choix possible d'un lecteur, guidé par son intuition, en admettant que l'acception première de *mauvais* et l'acception de *conduite* correspondant à « Manière de se conduire, de se gouverner » soient sélectionnées. *Se conduire* agissant comme renvoi mène à *se comporter*. On obtient alors, si on s'arrête à ce point de la chaîne, la paraphrase suivante « un comportement qui n'est pas bon », synonymique du syntagme « mauvaise conduite ». L'équivalence en soi est acceptable. Toutefois, dans la mesure où aucune précision nouvelle n'est apportée, le lecteur peut avoir l'impression de « tourner en rond ». On remarquera aussi que la substitution de ce syntagme à celui de « mauvaise conduite » produit un énoncé définitionnel de *fille* tel (« femme d'un comportement qui n'est pas bon ») qu'il y a une déperdition de l'information par rapport à l'énoncé définitionnel premier de *fille* du P.L.I. Ce fait souligne le caractère idiomatique de l'expression « mauvaise conduite », et la nécessité de la définir en tant que telle. La première tentative se solde par un échec.

La deuxième solution.

Elle consiste à tirer parti de la présence dans le P.L.I. du syntagme *mauvais sujet*, enregistré sous l'entrée *mauvais* et défini en ces termes : « homme d'une mauvaise conduite ». Le rapport antonymique *homme/femme* en légitime l'utilisation. Nous allons donc suivre ce parcours même s'il dévie quelque peu de la procédure des renvois, afin de voir si finalement il ne permet pas d'atteindre à une certaine information. L'opération est quelque peu complexe.

Le cheminement de l'information est représenté graphiquement (v. fig. page suivante). Les unités lexicales étant polysémiques, un tri a été effectué parmi les différentes acceptions proposées par le dictionnaire.

Le parcours retracé compte 7 relais ; il aurait pu être arrêté dès qu'apparaît le mot *débauche*. Cette information essentielle favorise l'élimination de la paraphrase définitionnelle de *fille*, elle n'est donnée qu'au 5^e degré, elle est donc fortement *retardée* par le discours des renvois.

Le cheminement de l'information est complexe. La référence à *débauche* est *masquée* par des renvois qui provoquent à l'intérieur même du discours médiat, des décrochements et des sortes d'accrocs. La reconstitution de ce trajet se heurte en effet à deux difficultés, elle n'est possible qu'au prix de deux « infractions » à la technique des renvois.

La première est l'utilisation du renvoi à *sujet*, par le biais de la définition de la lexie *mauvais sujet*. Cette utilisation sous-entend que l'on accorde une signification identique au syntagme « mauvaise conduite » qu'il soit appliqué à l'homme ou à la femme, (flèches en pointillé dans la représentation de la chaîne). L'intuition sémantique est méconnue sur ce point. En effet, cette reconstitution s'appuie sur les propositions suivantes :

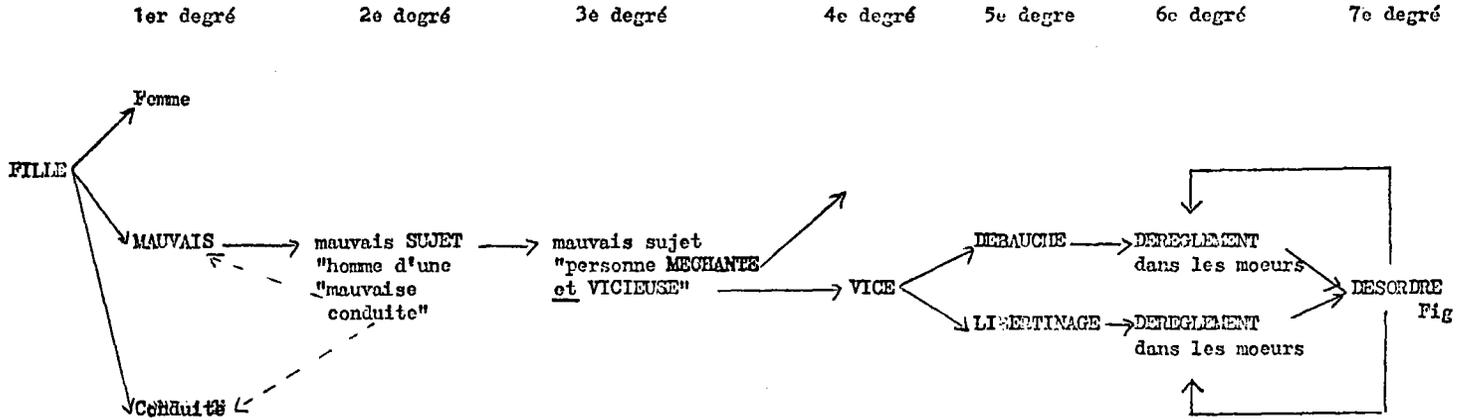
Fille = « femme de mauvaise conduite ».

Mauvais sujet = « homme d'une mauvaise conduite ».

Femme de mauvaise conduite $\not\subseteq$ homme d'une mauvaise conduite

Donc *fille* $\not\subseteq$ mauvais sujet.

La chaîne des renvois suscitée par le syntagme MAUVAISE CONDUITE de 1925 à 1959
 (Utilisation de la lexie MAUVAIS SUJET)



Le signe \simeq traduit l'approximation opérée : le jeu des déterminants souligne le glissement sémantique effectué (« femme *de* mauvaise conduite », « homme *d'une* mauvaise conduite »), l'implication finale (*filles* \simeq *mauvais sujet*) prolonge et renforce le caractère inadéquat de l'équivalence.

Si l'on veut continuer cependant la recherche, afin de s'assurer que, malgré tous ces obstacles, le dictionnaire finira par répondre à la question posée, il faudra s'affranchir une nouvelle fois de la technique normale des renvois.

Sous l'entrée *sujet*, figure une autre définition de *mauvais sujet* : « personne méchante et vicieuse » (16). Le relais *vicieux* permet de suivre deux trajets :

Vicieux \longrightarrow *vice* \longrightarrow *débauche* \longrightarrow *dérèglement* \longrightarrow *désordre*.

Vicieux \longrightarrow *vice* \longrightarrow *libertinage* \longrightarrow *dérèglement* \longrightarrow *désordre*.

Nous ne commenterons pas le choix offert, le mot *désordre* ramenant à *dérèglement* et bouclant le parcours (17). Admettons donc que l'on opte pour la chaîne qui comporte le mot *débauche*. L'essentiel est de faire valoir que l'on aboutit à des paraphrases inadéquates. En effet deux paraphrases sont obtenues : une fille est/signifie une personne méchante et débauchée (5^e degré) une fille est/signifie une personne méchante et présentant un dérèglement dans les mœurs (6^e degré) ou un désordre dans les mœurs (7^e degré). Notons que la deuxième paraphrase (désordre ou dérèglement) n'est guère plus explicite que la première et peut être abandonnée : la technique même des renvois produit une dilution voire une perte de l'information au fur et à mesure que l'on s'éloigne de l'énoncé de départ (18). C'est la raison pour laquelle nous choisissons d'interrompre la chaîne au 5^e degré. Mais, on le voit, l'équivalence finale obtenue : « personne méchante et débauchée » n'est pas correcte. Le seul recours est d'écarter l'élément méchant, donc de ne pas respecter la procédure des renvois (Cf. la flèche partant de *méchant*), afin d'aboutir à cette reconstitution : *filles* \longrightarrow Femme débauchée.

Tous ces obstacles rencontrés dans les parcours montrent directement l'échec du discours des renvois pour expliciter le syntagme « mauvaise conduite ». Les franchir permet de montrer l'existence d'un chemin détourné et tortueux par lequel on accède à l'information. Mais il faut relever deux restrictions d'importance. D'une part *le parcours proposé est un des nombreux parcours possibles*. Ainsi il eût suffi de choisir une autre acception de *vice*, différente de celle qui a été retenue, soit par exemple « disposition habituelle au mal » pour que s'arrête le discours et qu'il se referme en produisant la paraphrase finale : *filles* \longrightarrow personne portée au mal. D'autre part *ce parcours n'est reconstituable que par celui qui sait déjà* : c'est-à-dire qui connaît le signifié de *filles*, ou comprend la signification de « femme de mauvaise conduite ». Ceci menace le statut du discours médiat, lieu virtuel de transmission de l'information.

(16) Curieusement donc, dans le P.L.I., la lexie *mauvais sujet* est définie différemment : soit, sous l'entrée *mauvais* « homme d'une mauvaise conduite » ; sous l'entrée *sujet* « personne méchante et vicieuse ».

(17) Le problème de la circularité sera étudié plus loin.

(18) Ce fait montre l'importance primordiale de la définition, du discours immédiat.

On peut donc conclure à un échec, si l'on postule un lecteur rigoureusement non averti. L'élucidation de l'acception péjorative de *filles* n'est pas vraiment assurée par la procédure interne des renvois dans le P.L.I. de 1925 à 1959. Deux faits en empêchent le bon fonctionnement : la non-concordance entre l'usage du mot *femme* et sa définition, la non-définition de la périphrase *mauvaise conduite*. Il est à peu près inconcevable que le système total des renvois dans un dictionnaire soit cohérent. Cela exigerait un « travail matériel considérable de repérages et de vérifications » (19). Mais il ne s'agit pas ici d'incohérences, mais d'oublis, d'omissions. L'idéologie au sens fort du terme se manifeste ainsi nettement.

3) LE JEU DES RENVOIS APRÈS 1959 : UNE AMÉLIORATION LIMITÉE.

Les changements dans la microstructure de *femme* en 1959 et en 1971 portent sur la définition de l'acception générique de *femme*. L'usage du mot *femme* dans l'énoncé définitionnel de *filles* coïncide alors avec sa définition, le renvoi à *femme* fonctionne. Les équivalences suivantes sont obtenues :

Une fille est/signifie un être humain femelle de mauvaise conduite (1959).

Une fille est/signifie un être humain du sexe féminin de mauvaise conduite (1971).

Mais, paradoxalement, cette amélioration a un effet limité sur l'élucidation de l'acception péjorative de *filles*. Car le retrait de la lexie *mauvais* sujet sous l'entrée *mauvais* (qui peut se justifier, par ailleurs, pour des raisons d'économie et de cohérence), détruit le lien ténu tissé entre *filles* et *débauche*, que nous avons restitué au prix de bien des détours, et qui, sans résoudre le problème, permettait cependant d'approcher la solution. La chaîne est rompue, les renvois à *mauvais* et à *conduite* sont inopérants. L'information essentielle — la différence spécifique de la définition — n'est ni reprise ni explicitée par le texte du dictionnaire. Du coup, l'élucidation de cette définition est globalement compromise.

Dans le labyrinthe du dictionnaire dont « on scrute l'intérieur par mille lucarnes » (20), le fil que constituent les renvois est un véritable fil d'Ariane. Quand les renvois ne fonctionnent pas comme ici, se dessine alors un lieu où règne l'implicite, le tabou. Alain Rey, parlant des entrées du dictionnaire, les compare à des « orifices percés pour autant d'accès complémentaires, intercommunicants, contradictoires ». Et il écrit : « Leur nature est double, comme est double la signification de ces mots : *porte*, *fenêtre*, à la fois espace où entrer, où voir, et mécanisme frustrateur, menace de fermeture » (21). Dans le P.L.I., le mot *filles* dans son acception péjorative, par le jeu complémentaire et solidaire du discours immédiat et du discours médiat, ouvre sur un espace où se referme l'information.

(19) Josette REY-DEBOVE, *op. cit.*, p. 60. Elle cite le cas du *Petit Robert* : « Une personne responsable y a consacré quatre heures par jour pendant deux ans ».

(20) Alain REY, *op. cit.*, p. 83 (3.1). L'ouvrage reprend l'article : *Un texte compromettant : le dictionnaire*, Critique, n° 273, février 1970, pp. 163-181.

(21) Alain REY, *op. cit.*, p. 83 (3.1).

Mécanisme frustrateur, dit Alain Rey. Lieu de l'implicite. Le lecteur est alors renvoyé à sa compétence lexicale et/ou idéologique, c'est-à-dire en dehors du dictionnaire, pour déchiffrer l'énoncé définitoire de *filles*.

B. — LE RECOURS A UN SAVOIR IMPLICITE

Le dictionnaire, selon Jean Dubois (22), relève de la dialectique de l'émetteur et du récepteur. Il suppose un système de questions et de réponses sur la langue et/ou le monde, définies par les mêmes règles. D'où l'exclusion d'une série de questions (23). Il suppose aussi « une structure sémiotique et un savoir communs » entre les informateurs et les informés (24). L'analyse de la définition de *filles* permet de cerner en quoi consiste ce texte implicitement commun au lexicographe et au lecteur.

Ce texte s'articule sur un code social, réglant le processus discursif sur la sexualité : on peut en parler à mots couverts, d'où l'emploi de l'allusion ou de la périphrase. « Police des énoncés », dit Michel Foucault (25). Dans un ouvrage didactique comme le P.L.I., cette norme est essentielle et institue une façon honnête de parler des « choses déshonnêtes ». Ainsi évitera-t-on une diffusion trop brutale, sous forme synonymique : *filles* : prostituée (26), ou sous forme analytique *filles* : femme menant une vie de débauche (27), autant de définitions qui auraient déclenché le fonctionnement des renvois. La périphrase est donc rendue nécessaire, elle sert de support à la formulation d'un discours qui joue sur l'implicite.

Seul un savoir implicite, acquis hors-dictionnaire, permet au lecteur de décoder le message définitionnel de *filles*, i.e. d'interpréter correctement et le syntagme « mauvaise conduite » et l'ensemble de l'énoncé « femme de mauvaise conduite ». Car le texte définitionnel proposé par le P.L.I. présente en soi — si l'on fait table rase de ce savoir implicite — une équation sémique trop puissante ou trop large par rapport au signifié de *filles* (définition hypospécifique). Le syntagme « mauvaise conduite » envisagé comme syntagme libre, occasionnel, dénote par suite de la grande extension que possède l'unité lexicale *conduite*, une série de situations : excès dans la boisson, malhonnêteté, relations sexuelles nombreuses et diversifiées, bref tout ce qui socialement définit la « mauvaise conduite ». L'équation sémique recouvre alors plus que le défini *filles* (28).

(22) Jean DUBOIS, *Pourquoi des dictionnaires ?* Informations sur les sciences sociales, VI, 4, Mouton, 1967.

(23) Ainsi pourrait-on dire que les questions concernant l'anatomie sexuelle ne trouvent pas de réponse dans le P.L.I. de 1906 à 1926, parce que les règles de bienséance exigent que ces questions n'y soient pas posées.

(24) Jean DUBOIS, in *Pourquoi des dictionnaires ?*, p. 217.

(25) Michel FOUCAULT, *Histoire de la sexualité, la volonté de savoir*, N.R.F., Gallimard, 1976, p. 26.

(26) C'est la définition de Littré.

(27) C'est à peu de chose près la définition du *Petit Robert* (« jeune femme qui mène une vie de débauche »).

(28) Ceci explique que la paraphrase synonymique obtenue par le jeu des renvois *comportement qui n'est pas bon*. (Cf. IV, 221, 22) soit inefficace, car elle prolonge l'imprécision du syntagme *mauvaise conduite*.

De fait le syntagme « mauvaise conduite » fonctionne comme une *unité de signification codée*. Relativement fréquent dans le discours (par exemple, dans un contexte scolaire), accolé ici au mot *femme*, il n'est susceptible de ne recevoir qu'une seule interprétation sémantique que l'utilisateur moyen du P.L.I. reconnaît sans l'ombre d'une hésitation. Car, comme l'écrivit Jean Dubois, le dictionnaire « implique... des références à un système culturel qui rendent le jeu des connotations le moins ambigu possible » (29).

Ces références culturelles forment le texte implicite qui fonde la connivence entre le dictionnaire et son public et sur lequel s'établit la communication de l'information (30). La compétence lexicale et idéologique du lecteur est ainsi requise. La compétence lexicale lui fait distinguer les deux significations, non équivalentes malgré certains recouvrements, que l'usage confère aux deux syntagmes formellement symétriques (31) : homme de/d'une mauvaise conduite — femme de mauvaise conduite.

La dernière expression « femme de mauvaise conduite » forme un cliché. C'est donc avant tout et, en dernier ressort, la compétence idéologique du lecteur qui est sollicitée. Dans le système social, la position respective de l'homme et de la femme, et plus précisément l'infériorisation de la femme par rapport à l'homme dans le système des valeurs, conduit à ce que les *assertions idéologiques sur la femme s'articulent principalement par rapport au sexe*. Une femme de mauvaise conduite est une femme de mauvaise conduite dans le domaine des relations sexuelles (selon les normes culturelles, et dans le cadre défini par le mariage, la femme doit être sage, honnête, vertueuse). Seules les grilles idéologiques permettent au lecteur de déchiffrer le message définitionnel de *filles*, dont l'élément essentiel n'est jamais défini dans le P.L.I.

On notera que le texte du P.L.I. présente une relation entre le signe *filles* et le signe *traînée*. De 1948 (date d'enregistrement du mot *traînée*) à 1959, *traînée* est défini de la même manière que l'acception péjorative de *filles* (32). L'identité de la définition « Femme de mauvaise conduite », produit à l'intérieur du texte lexicographique, la synonymie entre *filles* et *traînée*. Mais cette relation — si tant est qu'elle puisse favoriser la compréhension de *filles* par le relais de la synonymie — ne peut être trouvée de façon fortuite par un lecteur. Seul celui qui sait déjà — qui connaît le mot *traînée* — peut découvrir la relation de synonymie à *filles*, que les auteurs du P.L.I. n'ont pas indiquée dans la définition de *filles*.

Lorsque, du fait des pressions culturelles, le P.L.I. a accueilli en 1925 l'acception péjorative de *filles*, la censure s'est déplacée de la macrostructure à la microstructure. La définition retenue et timide de *filles*, inchangée de 1925 à 1978, nécessite le recours à la compétence idéologique, qui permet la lecture du texte implicite sur lequel s'appuie le discours immé-

(29) Jean DUBOIS, in *Pourquoi des dictionnaires ?*, p. 217.

(30) Le P.L.I. s'adresse essentiellement à des lecteurs français, vivant dans un univers culturellement homogène. Certains francophones pourraient ne pas comprendre *femme de mauvaise conduite*.

(31) La reconstitution proposée en 3.1.2.2., postulant une identité sémantique entre *femme de mauvaise conduite* et *homme de mauvaise conduite* a donc un caractère en partie truqué.

(32) Après 1959, *traînée* est défini par l'énoncé suivant : « Femme de mauvaise vie ».

diat du P.L.I. Le lecteur est à même de combler les lacunes de ce discours soumis à la censure, et donc codé. La fonction didactique du P.L.I. est ainsi entravée par les exigences culturelles et le jeu des renvois, d'essence pédagogique, rendu inopérant, dévoile le non-défini dans le dictionnaire. On ne s'étonnera pas que dans ce domaine connexe à la sexualité, la prostitution, le P.L.I. use d'une série de périphrases : « femme de mauvaises mœurs », « femme de mauvaise vie », clichés ou lexies, qui tiennent lieu de définitions et qui conduisent aux mêmes impasses que « femme de mauvaise conduite ».

Il n'y a donc pas, à proprement parler, un silence autour du sexe, mais « la décence des mots (y) blanchit les discours » (33).

III. — LE RESEAU FORME PAR LES RENVOIS DANS L'ENSEMBLE HOMME, FEMME, MÂLE, FEMELLE, MASCULIN, FEMININ, SEXE, OU LES DETOURS DU DISCOURS DIDACTIQUE

A. — REMARQUES METHODOLOGIQUES

1) UN ENSEMBLE CENTRÉ SUR LE MOT « SEXE ».

La description du jeu des renvois est menée à partir d'un ensemble d'entrées et non plus à partir d'une seule (cas de *fille*). Cet ensemble est donné par la structure circulaire du texte lexicographique. L'ensemble *homme, femme, mâle, femelle, masculin, féminin, sexe*, est défini par la propriété suivante : chaque élément — entrée du dictionnaire — figure au moins une fois dans le texte définitionnel d'un autre élément en tant que renvoi ; chaque mot est donc à la fois mot autonome (34) et mot en usage.

Josette Rey-Debove précise que le système implicite des renvois « a pour fonction de corriger l'isolement total des messages, notamment en construisant des champs sémantiques » (35). La notion de champ sémantique s'applique ici à l'aire couverte par un groupe de mots comportant dans leur sémantisme un élément commun. Or un même mot lorsqu'il est utilisé dans les définitions de mots différents, crée une communauté sémantique entre les divers éléments de l'ensemble : c'est là le rôle joué par le mot *sexe* : il intervient trois fois comme renvoi dans le corpus des définitions en 1906, il est le pivot autour duquel se répartissent les entrées *homme, femme, mâle, femelle, masculin, féminin*.

Les relations établies par le jeu des renvois d'un point à l'autre de l'ensemble ne sont pas identiques. Alain Rey utilise le mot d' « entretis-

(33) Michel Foucault, *op. cit.*, p. 10.

(34) On parle d'*autonymie* quand un signe renvoie à lui-même en tant que signe. C'est le cas du mot entrée.

(35) Josette REY-DEBOVE, *op. cit.*, p. 59.

sage » qu'il définit ainsi : « L'entretissage sera en effet la nature intertextuelle du dictionnaire, mais aussi le tissage des chaînes et des trames de discours étayés, retournés, opposés, pour produire un motif monstrueux, chimérique » (36). Pris dans la totalité du dictionnaire, l'« entretissage » dessine un « motif monstrueux » dont la description est quasiment impossible. Au contraire, dans un micro-champ, le « motif » produit par l'entrelacement des renvois peut être — utilement — retrouvé : il symbolise la configuration des relations entre les éléments de l'ensemble, et offre l'image d'une reconstruction opérée par le P.L.I., autour du mot *sexe*.

2) LES GRAPHES COMME INSTRUMENT D'ANALYSE.

Les différents énoncés définitoires des mots composant l'ensemble, se recouvrent partiellement, puisqu'ils comprennent un ou plusieurs éléments identiques. La visualisation de ce jeu d'imbrication exige que les flèches, illustrant les renvois partant d'entrées différentes, convergent sur une même entrée. La représentation adoptée précédemment n'est plus possible, puisqu'elle retrace un parcours jalonné par des relais en général toujours différents. Afin de décrire et d'analyser ce qui constitue un réseau de relations, on fera appel à un outil : le graphe.

Nous en présentons le principe général, reportant les points d'application précis à l'étude concrète. En termes mathématiques, un graphe est un couple. $G = (X, \Gamma)$. X est l'ensemble de référence, l'ensemble des flèches est Γ , c'est-à-dire la relation étudiée de X vers X (d'un élément de X à un autre élément de X) (37). Le graphe représente donc la *formalisation de la relation déterminée par les renvois* (Γ), à l'intérieur du *groupe d'entrées choisies* (l'ensemble X). Le graphe associé à cette relation est *orienté* (38). La liaison entre les entrées suit la direction donnée par les définitions : le « mot-source » est le mot dont la définition comporte l'élément qui suscite le renvoi à un autre mot, qui est le « mot-but ». La conception orientée du graphe détermine une terminologie particulière : arcs, chemins, circuits.

L'intérêt du graphe est double : *instrument descriptif*, il résume d'emblée les liaisons établies par les renvois entre les différents éléments de l'ensemble et restitue le sens du parcours proposé par le dictionnaire ; *instrument d'analyse*, il sert à préciser la nature de certaines relations, et à en établir les bases formelles, il permet aussi de découvrir des faits, que masque une lecture immédiate du texte lexicographique.

Bien entendu, il est nécessaire d'adapter cet outil à la spécificité de l'objet lexicographique, afin d'éviter les pièges d'une analyse formelle, susceptible d'en compromettre l'interprétation. Il est nécessaire de bien noter que le graphe agit *comme filtre par rapport à la réalité lexicographique*, et que, par nature, dans la mesure où il isole un élément définitoire, il en brutalise quelque peu la description. C'est en termes de

(36) Alain REY, *op. cit.*, p. 95 (3.4).

(37) Pierre GOUJON, *Mathématiques de base pour les linguistes*, Hermann, 1975, p. 95.

(38) Deux conceptions coexistent en matière de graphes : la conception orientée et la conception non orientée. Seuls les graphes orientés correspondent à la définition mathématique des graphes. P. GOUJON, p. 97.

circulation de l'information, que doit être pensée l'adaptation de l'instrument qu'est le graphe : tout ce qui constitue une entrave à la transmission des données informatives (effets de blocage, déplacement, ou cheminement à sens unique de l'information) mérite examen (39). On révèle par-là le mécanisme de la censure, qui donne à la forme du réseau, à l'« entretissage », au graphe, une signification idéologique.

De 1906 à 1978, les liens tissés par les renvois entre les éléments de l'ensemble *homme, femme, mâle, femelle, masculin, féminin, sexe*, se modifient, se déplacent, se rééquilibrent, produisant des motifs différents. Décrire cette évolution dans les éditions de 1906, 1959, 1971, c'est montrer les contours et les détours du discours didactique sur le mot *sexe* — et le mot *femme* — c'est mettre en évidence le rôle du dictionnaire en tant que « prescripteur idéologique ».

B. — LE FONCTIONNEMENT DES RENVOIS DE 1906 A 1959

1) CONSTRUCTION DU GRAPHE.

Afin d'établir le graphe représentant les relations entre les éléments de l'ensemble *homme, femme, mâle, femelle, féminin, masculin, sexe*, il faut rappeler les énoncés définitionnels qui figurent en 1906 sous les entrées retenues, et qui engendrent les renvois (40).

Homme : « être humain du sexe masculin ».

Masculin : « qui appartient au mâle ».

Mâle : « qui est du sexe masculin ».

Femme : « compagne de l'homme ».

Féminin : « qui appartient aux femmes ».

Femelle : « animal du sexe féminin ».

Sexe : « différence physique et constitutive de l'homme et de la femme, du mâle et de la femelle ».

La simple lecture de ces définitions montre la redondance, la répétition des informations de contenu d'une définition à l'autre, vérifiée par l'existence de renvois à des mots communs.

La propriété définissant l'ensemble — chaque mot/entrée est réemployé au moins une fois — permet de construire le graphe (fig. 1).

Indiquons rapidement quelques définitions utiles (41). Les sommets du graphe sont les éléments de l'ensemble, c'est-à-dire ici les entrées. Un arc est un couple de sommets, réunis par la relation qui détermine la construction du graphe : exemple l'arc (*femme, homme*). Le chemin est une « séquence quelconque d'arcs adjacents ». Dans la fig. 1, on note

(39) Le discours médiat dérivant directement du discours premier des définitions, il sera nécessaire, par moments, de se reporter à ce discours premier.

(40) La polysémie, comme on le remarque, a été triée.

(41) Les définitions proposées sont tirées du livre de Pierre GOUJON, *Mathématiques de base pour les linguistiques*, Hermann, 1975, p. 98.

l'existence de nombreux chemins : *femme homme sexe*, *homme sexe femelle*, *homme masculin mâle sexe femelle*, etc. (42).

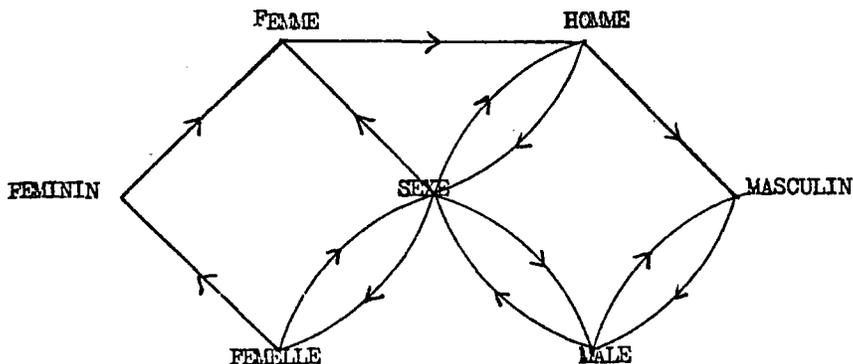


FIGURE 1. — Le jeu des renvois de 1906 à 1959.

La fig. 1 présente un graphe fortement connexe : « on dit qu'un graphe $G = (X, \Gamma)$ est fortement connexe, si quels que soient $x, y \in X$, il existe un chemin allant de X à Y ». Cette propriété formelle suffit-elle à garantir la circulation de l'information ? Deux faits doivent être soulignés :

1° La structure circulaire du discours des renvois. Ceci semble favoriser la transmission de l'information. Encore faudra-t-il interroger /ce cheminement circulaire, qui conduit le lecteur à un va-et-vient d'une entrée à l'autre.

2° L'absence de symétrie dans le jeu des renvois dans le sous-ensemble du masculin et dans le sous-ensemble du féminin. S'il y a un chemin *femme homme sexe*, il n'y a pas d'arc (*femme, sexe*). On voit que la notion de chemin qui permet d'identifier un graphe fortement connexe n'est pas suffisante pour expliquer tous les méandres de l'information.

Ce sont donc ces deux données essentielles du graphe (structure circulaire et asymétrie) qu'il convient de traiter, en adaptant les critères mathématiques à l'objet du travail.

2) « UN CERCLE FERMÉ DE TERMES » : LE CAS DE « SEXE ».

Jean Dubois écrit, à propos de la clôture du texte lexicographique, que l'ensemble du dictionnaire se présente comme « un cercle fermé de termes » (43). Cette formule rend parfaitement compte du jeu des renvois, tel qu'il se manifeste de 1906 à 1959 dans l'ensemble lexical retenu. On décrira d'abord le cycle de l'information sur le double plan

(49) On a choisi d'adopter les conventions appliquées en mathématiques : les arcs (*femme, homme*), (*homme, sexe*) constituent un chemin noté *femme homme sexe*.

(43) Jean DUBOIS, *Dictionnaire et discours didactique, Langages*, n° 19, septembre 1970, Didier-Larousse, p. 38.

graphique et lexicographique, avant de rechercher ce qui, dans les diverses définitions, provoque le « cercle fermé de termes ».

Le caractère fortement connexe du graphe (fig. 1) a été vérifié par l'existence d'un chemin reliant tout couple de sommets. La notion de circuit permet de préciser et de confirmer cette propriété. Un circuit est un chemin tel que le sommet initial et le sommet final coïncident. Un graphe est dit fortement connexe lorsqu'il existe un circuit passant par tous les sommets du graphe. Or, on relève dans la figure 1 la présence de tels circuits ; le plus significatif est le suivant : *sexe femelle féminin femme homme masculin mâle sexe*. Qu'est-ce à dire ? A partir de *sexe*, — et donc de sa définition — l'information circule, mais en décrivant une boucle qui se referme sur elle-même. Le cercle est formé. L'information est « emprisonnée ».

Le graphe présente d'autres circuits. Dans la partie droite de la figure 1, on note les circuits suivants : *homme masculin mâle sexe homme, masculin mâle sexe homme masculin, mâle sexe homme masculin mâle, sexe homme masculin mâle sexe*. Dans le sous-graphe du féminin, on observe par exemple les circuits : *femelle féminin femme homme sexe femelle, féminin femme homme sexe femelle féminin, sexe femelle féminin femme homme sexe...* Mais il est impossible d'établir en raison de l'arc (*femme, homme*) et de l'arc (*sexe, femme*) certains circuits comme celui-ci *sexe femme féminin femelle sexe*, fait qui, relevant de l'asymétrie de la figure, sera commenté plus loin. Le dictionnaire procède donc par « cycles fermés » (44).

La notion de circuit souligne un mécanisme de la procédure des renvois, qui vaut *comme arrêt de la transmission de l'information*. Le lecteur qui s'informe sur un signe de cet ensemble et se laisse guider par les renvois, est renvoyé après quelques relais à son point de départ, condamné à refaire le même trajet. C'est le cercle qui se forme et se ferme. De plus, le nombre réduit de relais, la mise en jeu des mêmes renvois contribuent singulièrement à *limiter l'information* : moins il y a de termes dans un système, plus l'information est mince. Il faudrait, pour qu'il en soit autrement, un nombre suffisant de relais diversifiés (par conséquent une reprise et un renouvellement des messages définitionnels) de telle sorte que le lecteur orienté vers d'autres voies, puisse sortir du « cercle fermé de termes ».

Or, ce qui se joue ici — et qui est représenté par le graphe — c'est une sorte de va-et-vient infructueux d'un mot à l'autre.

La technique des renvois fonctionne, formellement et relativement bien : il n'y a pas de rupture de la chaîne — le graphe est connexe —, la censure n'agit pas sur le mécanisme lui-même. Mais dans cet appel d'un signifiant à l'autre, *le système des renvois fonctionne à vide*.

Le lecteur, *abusé par les renvois*, tourne en rond, trouvant et retrouvant presque les mêmes paraphrases. La circularité est courte. *Homme* est défini par (être humain de) *sexe masculin*. *Mâle* est défini par *sexe* et *masculin*, et *masculin* est défini par *mâle*. « Ce sont la circularité et la redondance », dit Jean Dubois, qui permettent au lecteur de rejoindre finalement les informations qu'il recherche, malgré les erreurs de che-

(44) L'expression est de Jean DUBOIS, *Dictionnaire et discours didactique, Langages*, n° 19, septembre 1970, Didier-Larousse, p. 38.

minement ou d'entrée » (45). Mais la redondance ici ne permet pas au consultant d'obtenir l'information recherchée.

Le dictionnaire peut-il échapper à ce type de définitions que l'on serait tenté d'appeler tautologiques ? Peut-il définir autrement *mâle* ou *masculin* sinon à l'aide de ces paraphrases ? Leurs signifiés se recouvrent étroitement et s'impliquant mutuellement, peut-il esquiver ce type de « cercle vicieux » ? Il faut donc admettre le point de vue de Jean Dubois : « Les définitions sont naturellement circulaires puisque, composées de quelques termes dont il faut connaître la définition, elles se recoupent et que tous ces termes sont eux-mêmes définis par des paraphrases synonymiques » (46). Admettre qu'il faut connaître la définition de ces mots ou comprendre les paraphrases synonymiques qui les définissent, pour échapper à la fermeture produite par le jeu des renvois.

Mais — et c'est là où se situe le tabou — *le blocage de l'information est produit par la définition de sexe*. Le mot *sexe* est le point de jonction des éléments de l'ensemble, il est le point nodal. Par lui s'opère la fermeture du circuit de l'information. En effet, la définition de *sexe*, si l'on met à part le cas de *femme*, ne fait que renvoyer par un effet « boomerang » (double arc) aux mots qui renvoyaient à elle. Le discours des renvois devient alors un jeu de miroirs.

La définition de *sexe* : « différence physique et constitutive de l'homme et de la femme, du mâle et de la femelle », est que l'on pourrait appeler une « définition-carrefour ». L'essentiel de l'information sémantique est assuré par les mots *homme*, *femme*, *mâle* et *femelle* qui justement se définissent par rapport à *sexe*. La lecture « souterraine » de l'énoncé définitionnel de *sexe*, lecture fondée sur l'utilisation des renvois, vide alors toute la définition de son contenu, et la rend plus abstraite encore dans son déroulement de signes. S'y ajoute le choix du singulier qui trahit de la part des auteurs du P.L.I. une volonté de s'en tenir au général. On sait que le singulier linguistique peut exprimer la pluralité dans les noms collectifs : la « différence » recouvre alors l'ensemble des différences. Mais dans la mesure où le substantif *différence* représente une entité isolée et/ou un ensemble, l'énoncé définitionnel proposé est d'une compréhension plus difficile.

Au terme de la lecture de la définition de *sexe*, l'utilisateur du P.L.I. peut à juste titre poser la question : « quelle est cette différence ou cet ensemble de différences impliquées par le mot *sexe* ? ». Le dictionnaire, à cette question, n'offre pas de réponse et la technique des renvois est inopérante. L'information s'y dérobe dans un jeu d'esquives. Le renvoi à *sexe*, et la définition de *sexe* mène à une impasse. Blocage de l'information. Effet irradiant du tabou.

3) UNE FIGURE ASYMÉTRIQUE. LE CAS DE « FEMME ».

Lors de la recherche des circuits dans le graphe, on a relevé la non-correspondance du fonctionnement des renvois dans les sous-ensem-

(45) Jean et Claude DUBOIS, *Introduction à la lexicographie : le dictionnaire*, Larousse 1971, pp. 45-46 (ch. IV).

(46) Jean et Claude DUBOIS, *op. cit.*, p. 45 (ch. IV).

bles du masculin et du féminin. La figure 1 est asymétrique (47). La source de l'asymétrie est l'arc (*femme*, *homme*), arc qui se construit à partir de la définition de *femme*, proposée dans le P.L.I. en 1906 : « compagne de l'homme ». Il n'y a donc pas, contrairement à ce qui se passe pour *homme*, de flèche renvoyant de *femme* à *sexe*. Mais il y a, pareillement à *mâle*, une flèche renvoyant de *femelle* à *sexe*. Le jeu des renvois à l'intérieur même du sous-ensemble du féminin est discordant.

Sans s'attarder sur l'analyse des énoncés définitionnels de *femme* et de *femelle*, on étudiera l'effet de l'asymétrie de la figure en répondant à la question suivante : *l'information, refusée sous l'entrée femme, à savoir la définition de femme comme être humain du sexe féminin, peut-elle être retrouvée, reconstituée par la procédure des renvois ?*

Il faut d'abord souligner — et ceci donne de la force à la question posée — que le discours didactique du P.L.I., immédiatement tenu sous les entrées *femme* et *féminin*, esquive avec constance le mot *sexe*, non seulement dans la définition mais aussi dans les exemples. Qu'on en juge : les exemples donnés à *féminin* sont *grâce féminine* — correspondant à l'acception « qui appartient aux femmes » — et *voix féminine*, l'exemple donné à *masculin* est *sexe masculin*. C'est là, notons-le au passage, un traitement spécifique du P.L.I. : le *Larousse élémentaire illustré* dans son édition première de 1905, puis dans ses autres éditions, indique, là où le P.L.I. mentionne *grâce féminine*, le syntagme *sexe féminin*. Le discours des exemples confirme que, de 1906 à 1959, *sexe* est sans rapport explicite avec *femme* dans le P.L.I.

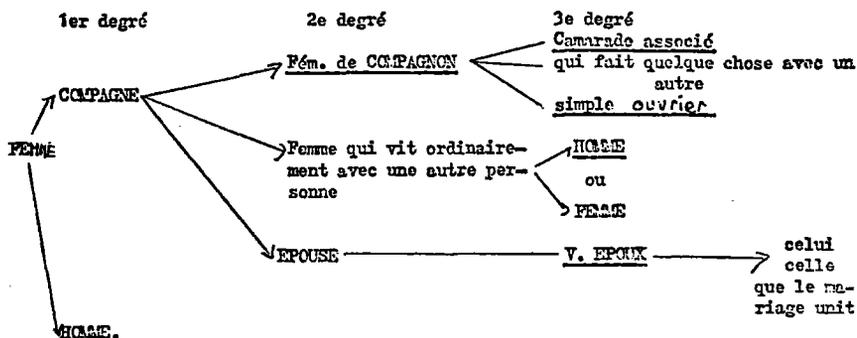
Tout en tenant compte du caractère déformant de la visualisation rendue par le graphe, nous allons examiner si le système des renvois implicites permet de trouver l'information qui a été censurée. Trois moyens peuvent être employés à cette fin :

a) L'utilisation normale des renvois conduit à remplacer le mot par sa définition, dans le contexte de la définition de départ. Abandonnons provisoirement le graphe qui, de ce point de vue, ne représente pas assez finement la réalité lexicographique. Par cette opération de permutation, l'énoncé définitionnel de *femme* : « compagne de l'homme » devient « compagne de l'être humain du sexe masculin ». Il y a bien un lointain rapport entre *femme* et *sexe* — plus précisément entre *femme* et *sexe masculin* ! — mais l'information qui se transmet n'est pas l'information recherchée. Ce qui prime ici est la relation de subordination de *femme* à *homme*.

Comme l'on peut s'en douter, le renvoi à *compagne* n'est d'aucun recours. Plus, il provoque un discours médiat, dominé par le masculin. Le parcours ci-dessous en restitue quelques étapes, on y a souligné les éléments qui font intervenir une référence à *homme* ou à *masculin* (48).

(47) La notion d'asymétrie ne relève pas de la théorie des graphes, laquelle détermine des graphes remarquables : graphes symétriques, graphes anti-symétriques etc. Ces relations ne permettent pas de rendre compte des faits que nous voulons souligner ici.

(48) Que les références à *homme* ou à *masculin* apparaissent dans le discours médiat provoqué par le mot *compagne* n'est pas étonnant : d'une part, le noyau sémantique de *mariage* (*compagne* = *épouse*) implique une référence à *homme*, d'autre part, selon la convention lexicographique et linguistique, le terme marqué du féminin se définit par rapport au terme non marqué. Il est toutefois inté-



Sans approfondir l'étude de ce parcours, on peut résumer le cheminement des informations à cette formule :

sur le plan linguistique = le féminin de

Femme

sur le plan sémantique = X de l'homme
et/ou sémiotique (vit avec, unie à)

Point de relation avec le mot *sexe*. Mais une relation *femme* → *homme*.

b) Reprenons l'examen du graphe. Par une interprétation purement formelle, on peut faire valoir l'existence de chemins unissant le sommet *femme* au sommet *sexe*, par exemple, celui de *femme homme sexe*, (ou celui de *femme homme masculin mâle sexe*. Les séquences ainsi produites utilisent l'arc (*femme, homme*).

Il est tentant d'explorer cette voie, en cherchant comment l'information pourrait y être transmise. Un lecteur — fictif — pourrait utiliser la procédure des renvois jusqu'à ce qu'elle le guide là où se manifesterait une sorte de déclic, c'est-à-dire l'information attendue (49). Soit le chemin *femme homme sexe*, ou mieux le circuit *femme homme sexe femme*. Un tel trajet implique que le consultant, ayant lu la définition de *femme* « compagne de l'homme », sélectionne le renvoi à *homme* ; qu'il isole, dans l'énoncé métalinguistique de *homme* « être humain du sexe masculin », le mot *sexe* ; et que à partir de la définition de *sexe* « Différence physique et constitutive de l'homme et de la femme, du mâle et de la femelle », il opère la reconstruction de l'information et obtienne finalement ce message : la femme, être sexué différent de l'homme, qui restitue approximativement l'information recherchée. *La mise en relation de : sexe avec : femme n'est possible que par le relais : homme*.

L'accès à cette information (*femme* en tant qu'être sexué) est hautement improbable : cela supposerait que le lecteur néglige le schéma de dépendance impliqué par l'énoncé définitionnel de *femme* « compagne

ressant de constater que le renvoi explicite à *compagnon* conduit à une impasse (les exemples sont tous au masculin), et de signaler que le parcours établi à partir de *homme* ne présente ni renvoi explicite, ni renvoi implicite à *femme*.

(49) Cela suppose que le lecteur n'ignore pas complètement l'information qu'il recherche.

de » — ce qui est une infraction majeure de la règle des renvois — cela supposerait qu'il utilise un relais fondé sur l'antonymie, *homme*, qui produit une rupture dans l'enchaînement du discours médiat. Autant de conditions qui dénaturent le jeu normal des renvois.

Ces obstacles montrent qu'une lacune dans l'énoncé définitionnel de départ est difficilement comblée par le discours des renvois, dont la fonction première est de prolonger et de retransmettre l'information et non de la détourner vers une autre voie. L'interprétation formelle mène à une échec.

c) Cependant — et c'est là l'avantage de la visualisation — l'information masquée « femme, sexe féminin » se trouve dans le graphe (voir fig. 1). En effet, deux flèches, l'une partant de *sexe* (dont la définition comporte le renvoi à *femme*), l'autre partant de *féminin* (dont la définition comporte le renvoi à *femme*) convergent sur le mot *femme*. On peut donc suggérer que, si l'on pratique une sorte de lecture inverse, l'information recherchée existe bel et bien dans le dictionnaire, le mot *femme* étant le « mot-but » des deux éléments *sexe* et *féminin*. C'est le mécanisme des renvois qui produit cet autre discours : dans l'entretissage complexe du texte lexicographique circule une information sous-jacente. Mais le sens du parcours proposé par le dictionnaire ne permet pas en réalité de l'atteindre.

Il apparaît bien que le cheminement *naturel* des renvois ne conduit pas à la définition de la femme comme être humain du sexe féminin. Cette information ne peut être obtenue que par la projection graphique (opération, qui bien évidemment, ne sera pas faite par un lecteur).

L'asymétrie de la figure sert alors de révélateur idéologique.

— D'un certain point de vue, l'information est dans le dictionnaire puisque le graphe le révèle, mais elle est camouflée (50). Ici donc, œuvre l'idéologie dont l'une des fonctions est de dissimuler.

— A la différence de ce qui se passe pour *homme*, il n'y a pas de relais direct entre *femme* et *sexe*, il y a nécessité de passer pour aller d'un mot à l'autre par le relais *homme*. Cette déformation, cette déviation, relève, elle aussi, de l'idéologie.

— Dans le sous-ensemble du féminin présenté ici *seul le mot femelle est rattaché au mot sexe par un renvoi réciproque* (arc boomerang). Il faut en voir la raison dans le fait que *femelle* dénotant un animal, la censure ne joue pas ou joue moins.

Dans l'ensemble centré sur le mot *sexe*, le jeu des renvois fonctionne formellement, mais il fonctionne à vide. La définition du mot *sexe* diffuse une information abstraite, censurée, dont ne bénéficie pas le mot *femme*, soigneusement tenu à l'écart.

Trois solutions s'offrent aux auteurs du P.L.I. en 1959, pour briser le cercle fermé de l'information :

- rendre la définition de *sexe* plus explicite ;
- indiquer les différences sexuelles en modifiant les énoncés définitionnels de *homme* ou de *femme*, de *mâle* ou de *femelle* ;

(50) On pourrait citer, comme preuve de l'existence d'une telle information dans le dictionnaire, la présence du mot *femme* (emploi générique) dans la définition de l'acception péjorative de *filie* (cf. 3.1.2.1.).

— proposer une iconographie (51).

La deuxième solution sera retenue, qui permet à la fois de corriger le jeu des renvois produits par la définition de *femme*, et de donner une information indirecte sur *sexe*.

C. — LE FONCTIONNEMENT DES RENVOIS DE 1959 A 1971

1) ÉTABLISSEMENT DU GRAPHE ; COMPARAISON AVEC LE GRAPHE REPRÉSENTANT LES RELATIONS DE 1906.

En 1959, les auteurs du P.L.I. modifient simultanément les énoncés définitionnels de *femme* et de *féfelle* ; l'acception générique de *femme* apparaît sous la forme de « être humain femelle », la définition de *féfelle* « animal du sexe féminin » est complétée par le trait « propre à la fécondation ». C'est donc par deux *items lexicaux féminins* que se dessine une autre configuration des renvois.

Ces nouvelles données permettent de construire le graphe, présenté ci-après (fig. 2). Afin de faciliter la comparaison entre l'état de 1906 et l'état de 1959, on a rappelé le graphe établi à partir du corpus des définitions de 1906 (fig. 1).

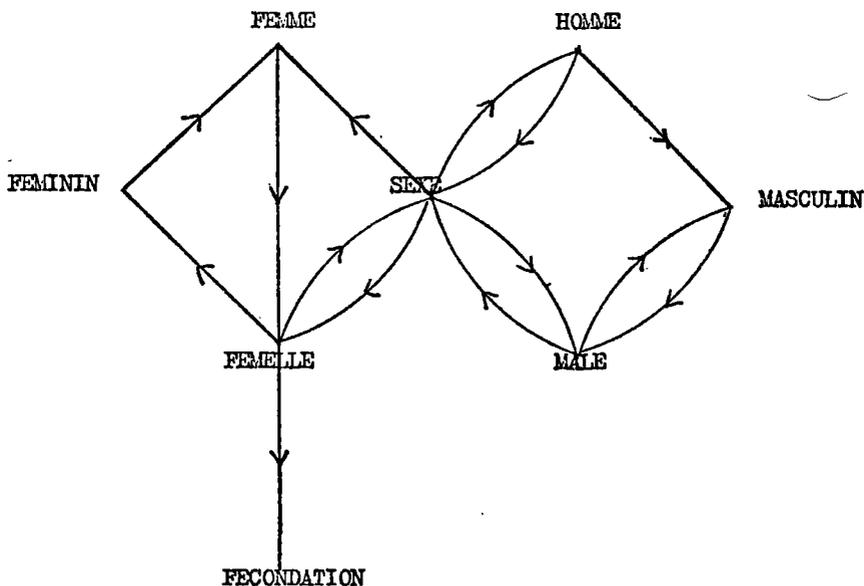


FIGURE 2. — Le jeu des renvois de 1959 à 1971.

(51) Cette solution serait, à n'en pas douter, la plus hardie. Elle n'est en fait concevable qu'après une modification profonde des définitions.

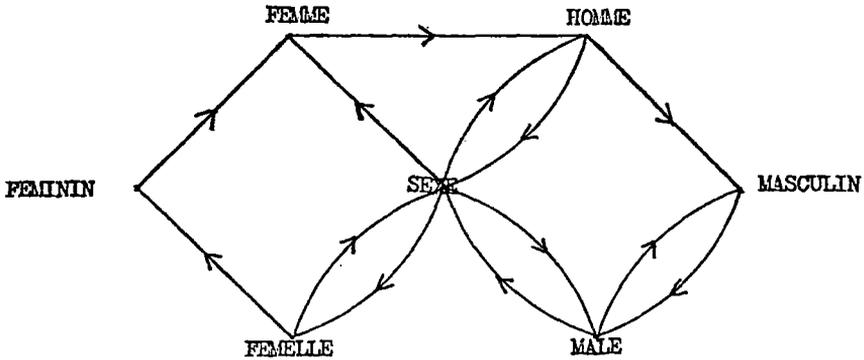


FIGURE 1. — *Le jeu des renvois de 1906 à 1959.*

L'examen des deux graphes met en évidence les points suivants :

— L'évolution du discours des renvois ne se produit que dans le sous-ensemble du féminin (partie gauche de la fig. 2). Les relations dans le sous-ensemble du masculin restent étonnamment stables.

— La disparition en 1959 de l'arc (*femme, homme*) — correspondant au retrait de l'énoncé « *compagne de l'homme* » — provoque un net détachement des deux sous-ensembles, l'entrée *femme* acquérant une autonomie par rapport à l'entrée *homme*.

— Le fonctionnement des renvois n'est pas identique dans les deux sous-ensembles : la figure 2 demeure asymétrique. La source de l'asymétrie est l'arc formé par le couple de sommets *femme, femelle*.

— Une brèche est ouverte dans le système de l'information par le renvoi nouveau à *fécondation*. Ainsi apparaît le chemin *femme femelle fécondation*.

L'analyse se développera en deux temps :

1. Dans une première étape (fig. 2), il s'agira d'expliquer les effets de l'asymétrie sur le plan de la transmission de l'information.

2. Dans une deuxième étape, il conviendra d'examiner le contenu de la définition du mot nouveau *fécondation*, ce qui nous amène à poursuivre la construction du graphe et à en proposer une variante (fig. 2').

Pourquoi cette décomposition ? Deux arguments justifient qu'on arrête le jeu des renvois, (réalisé dans la fig. 2), au mot *fécondation* :

1. Argument d'ordre méthodologique : il faut s'en tenir à l'ensemble lexical défini au départ *homme femme mâle femelle masculin féminin sexe* ; il faut surtout adopter la même règle de construction du graphe : dans la figure 2 comme dans la figure 1, les renvois ont été établis à partir des définitions des acceptions générales de ces mots. La figure 2' est établie à partir de l'acception technique de *fécondation*.

2. Argument d'ordre pédagogique : la pratique du renvoi est motivée par une recherche de l'information, elle peut être interrompue quand cette information est communiquée. On peut estimer que, de ce point de vue, la présence du mot *fécondation* dans la définition de *femelle* est suffisamment « efficace ». La consultation de l'article *fécondation* repré-

sente une étape ultérieure, la figure 2' traduit l'exploitation systématique de la règle des renvois.

2) NATURE ET EFFETS DE L'ASYMÉTRIE :
CIRCULATION ET DÉPLACEMENT DE L'INFORMATION
A PARTIR DES ENTRÉES FÉMININES (FEMME, FEMELLE).

De la figure 1 à la figure 2, le mot *sexe* est le point d'arrivée et le point de départ des mêmes flèches. La définition de *sexe* dès 1906 est, en effet, maintenue et la définition de *femme* ne comporte toujours pas de renvoi à *sexe*. Mais il y a cependant du point de vue de la circulation de l'information un progrès indéniable : la nouvelle configuration des renvois permet une information *indirecte* sur le mot *sexe* et le mot *femme*.

a) *L'information refusée à sexe est en partie transmise sous l'entrée femelle. Opération de report et de déplacement.*

Le trait spécifique « propre à la fécondation », porté dans la micro-structure de *femelle*, constitue une donnée sur la spécification des différences sexuelles entre le mâle et la femelle. Par contrecoup, c'est-à-dire par le jeu des renvois, il contribue à étoffer l'énoncé définitionnel de *sexe* ou si l'on veut à en éclairer les sous-entendus.

La figure 2 présente en effet le chemin *sexe femelle fécondation*. Le lecteur est ainsi conduit à choisir dans l'éventail des renvois offerts par la définition de *sexe*, soit : *homme femme mâle femelle* (52), le mot *femelle* pour en savoir un peu plus. Les trois autres relais *homme*, *femme* ou *mâle*, ne lui donneront pas immédiatement l'information ; les chemins sont plus longs, qu'il s'agisse de *sexe femme femelle fécondation*, ou de *sexe homme masculin mâle sexe femelle fécondation*, et ceci décourage le suivi ; l'existence de circuits, par exemple, *sexe homme masculin mâle sexe* favorise l'abandon. Et — surtout — il est nécessaire de passer par le sommet *femelle* : c'est un des effets de l'asymétrie du jeu des renvois.

Le fait que le mot *femelle* soit, dans cet ensemble lexical, le seul lieu et lien d'une information précise nous apparaît essentiel. Le lecteur, confronté au discours creux et évasif de la définition du mot *sexe*, doit nécessairement utiliser un renvoi. L'information est alors différée. Et lorsque l'information est donnée, elle l'est au lieu où la censure l'admet. Contournement du tabou.

Ce retard et ce déplacement de l'information sont l'œuvre de l'idéologie. Car que signifie le choix de *femelle* ? Un refus d'un discours didactique direct sur *sexe*, mais aussi le refus d'un tel discours en termes proprement humains. L'information est alors, d'abord, déplacée de l'homme à l'animal. En cela, le P.L.I. perpétue une tradition propre aux ouvrages scolaires dont on sait qu'ils se sont longtemps contentés de développer le thème de la reproduction concernant les animaux et les plantes, évitant

(52) On a négligé les renvois aux mots *différence*, *physique* et *constitutif*.

d'aborder ce qui a trait à l'espèce humaine (53). L'information est, ensuite, détournée et orientée sur le féminin. Le P.L.I. ne dit rien, en effet, sous l'entrée *mâle*, correspondant à *femelle*. Cette distorsion est un autre effet du discours idéologique, qui conduit le P.L.I. à « privilégié » l'élément féminin dans son discours sur la reproduction (54).

b) *L'information refusée à femme.
(l'absence du mot sexe) est donnée
— et d'une façon combien plus efficace —
par le biais du mot femelle.*

La définition de *femme* dans l'édition 1959 du P.L.I. « être humain femelle » peut certes paraître abrupte et péjorative (55). Mais par le renvoi à *femelle*, s'établit cette fois une circulation réelle de l'information. En effet le renvoi à *femelle* en dit plus que ne le ferait le renvoi à *sexe*. L'utilisation de ce renvoi aboutit à enrichir le contenu de *femme*, par la mention de la finalité biologique impliquée dans le trait spécifique « propre à la fécondation ».

On y observe les constantes idéologiques dégagées précédemment : le détour par le discours médiat pour accéder à l'information (de *femme* à *femelle*), le discours explicite tenu sur l'espèce animale (*femelle*), le choix du féminin (l'entrée *femme* — et non pas l'entrée *homme* — est reliée directement au lieu de l'information *femelle*).

Mais il y a plus : la lecture de *femme* par le jeu des renvois produit un trop-signifié, secrète une signification idéologique seconde. Le texte définitionnel de *femme* obtenu par la permutation de *femelle* avec sa définition « être humain du sexe féminin propre à la fécondation » surprend par une certaine brutalité idéologique. Il semble sous cette forme difficilement imaginable dans le discours didactique immédiat du P.L.I.

L'exploitation méthodique de la procédure des renvois permet donc de mettre à jour d'une façon plus visible une structure sous-jacente du discours idéologique du dictionnaire, enfouie dans l'épaisseur du texte lexicographique et masquée par l'éclatement des messages. Ainsi le P.L.I. met en évidence en 1959 le statut générique de la femme, mais simul-

(53) L'idéologie du P.L.I. est liée à l'idéologie scolaire. L'évolution récente concernant l'introduction des cours d'éducation sexuelle, si elle se marque dans certains manuels scolaires (cf. J. ESCALIER, *L'homme et la nature*, Biologie, classe de 6^e, F. Nathan 1977) n'est pas encore enregistrée dans l'édition 1979 du P.L.I.

(54) On peut comparer les définitions proposées par le P.L.I. pour *ovule* et *spermatozoïde*. — *Ovule* : « Cellule femelle destinée à être fécondée ». *Spermatozoïde* : « Gamète mâle des animaux, habituellement formé d'une tête, occupée par le noyau haploïde, et d'un flagelle qui assure son déplacement ». Définition fonctionnelle dans un cas, définition descriptive dans l'autre.

(55) Simone DE BEAUVOIR, *Le deuxième sexe*, vol. I, Idées/Gallimard, 1949, p. 39 : « La femme?.. (...) elles est une femelle : ce mot suffit à la définir. Dans la bouche de l'homme, l'épithète « femelle » sonne comme une insulte ; pourtant il n'a pas honte de son animalité, il est fier au contraire si l'on dit de lui : « c'est un mâle! ». Le terme « femelle » est péjoratif non parce qu'il enracine la femme dans la nature, mais parce qu'il la confine dans son sexe ».

tanément il en présente en filigrane une définition fonctionnelle : la femme est située par rapport à et pour la fécondation.

L'asymétrie de la figure 1 (1906) a mis en valeur la relation *femme* → *homme*, relation de subordination. L'asymétrie de la figure 2 (1959) rend manifeste la relation *femme* → *fécondation*, relation de finalité.

c) *L'information refusée sous homme et sous mâle
peut-elle être restituée ?*

Autrement dit, quels sont les effets de l'asymétrie de la figure sur le sous-ensemble du masculin ?

Le surplus de l'information, créé dans le sous-ensemble du féminin par les arcs (*femme, femelle*) et (*femelle, fécondation*) ne se retrouve pas dans le sous-ensemble du masculin. Jean Dubois écrit : « C'est justement la redondance qui donne sa valeur au type de reconstruction présenté par le dictionnaire » et il ajoute plus loin « l'énoncé (du dictionnaire) ainsi segmenté présente de continuel recouvrements : *l'overlapping* est élevé à la hauteur d'un principe fondamental » (56). En 1906 comme en 1959, une redondance plus formelle que réellement explicative unit les définitions de *homme, mâle, masculin, sexe*. En 1959, il n'y a pas de recouvrement entre les énoncés de *mâle* et de *femelle*. Les mots *homme* et *mâle* sont écartés de l'information relative à la reproduction.

En dépit de ces obstacles liés aux définitions, le jeu des renvois ne permet-il pas toutefois d'atteindre indirectement l'information ? C'est ce que suggère l'examen du graphe. Dans la figure 2, il y a des chemins allant de *homme* ou *mâle* à *fécondation*. Soit par exemple : *homme sexe femelle fécondation, mâle sexe femelle fécondation* ou encore *homme sexe femme femelle fécondation...* On est tenté d'exploiter ces chemins, bien qu'ils s'articulent sur des relais antonymiques, qui posent problème quant à la circulation de l'information. Admettons donc que l'on parte de l'entrée *homme*, et que l'on sélectionne — puisque telle est l'information recherchée, — le mot *sexe* dans la définition de *homme*. L'énoncé définitionnel de *sexe* restitue les données *homme VS femme, mâle VS femelle* (57). On pourra alors utiliser un renvoi à un mot antonymique, et aller soit directement à *femelle* (mais ce mot crée une double antonymie par rapport à *homme*) soit à *femme* et de là à *femelle* : quel que soit le chemin parcouru, l'information est donnée par le mot *femelle* (« propre à la fécondation »). Il faudra donc reconstruire l'information par déduction, en suivant ce raisonnement : ou bien le mot *homme*, en vertu de sa relation d'antonymie, n'a pas le trait « propre à la fécondation », ou bien le mot *homme* comporte un autre trait, que le dictionnaire ne mentionne pas.

Cette reconstitution prouve deux choses : d'une part la relative inefficacité du discours médiat lorsqu'il s'appuie sur un relais antonymique, d'autre part et surtout — l'importance de la notion de redondance dans un dictionnaire. Quand les définitions, comme c'est le cas ici, ne se

(56) Jean Dubois, *Pourquoi des dictionnaires ? Informations sur les sciences sociales*, IV, 4, Mouton 1967.

(57) On a opéré là une simplification. Cf. note 52.

recouvrent pas ou peu, le discours didactique du dictionnaire laissant le lecteur à l'abandon, est mis en échec. Les failles de son discours doivent alors être rapportées à l'idéologie. Dans cet ensemble lexical, le discours sur le sexe, absent du masculin, est circonscrit et limité au féminin : le mot *femelle* et indirectement le mot *femme* sont définis par une finalité biologique, la fécondation.

3) LE RELAIS FÉCONDATION.

a) Un obstacle : la définition de l'acception générale de fécondation.

Si l'on cherche à poursuivre la lecture du dictionnaire en utilisant comme renvoi le mot *fécondation*, rencontré dans l'énoncé définitionnel de *femelle*, le mécanisme des renvois est mis en défaut : la définition de *fécondation* fait obstacle à la transmission de l'information.

En 1959, les auteurs du P.L.I. distinguent un emploi général et un emploi technique (*Biol.*) du mot *fécondation*, et proposent comme définition de l'acception générale : « Action de féconder ».

A ne prendre que l'unité lexicale *féconder*, sur laquelle s'appuie cette définition morpho-sémantique, la circulation de l'information paraît garantie ; elle est assurée par une série de relais qui aboutissent au mot *reproduction* : *féconder* → (rendre) *fécond* → (Apte à la) *reproduction*.

L'obstruction se situe ailleurs ; elle naît de la seule sélection dans le dictionnaire du sens actif de *fécondation* : « Action de ». En effet, un lecteur qui tenterait une lecture « souterraine » de l'énoncé définitionnel de *femelle* ou de *femme* par le recours à la définition de *fécondation*, aboutirait à des messages incompatibles avec le signifié de *femelle* ou de *femme*, soit :

Femelle : Animal du sexe féminin propre à la fécondation.

→ Animal du sexe féminin propre à l'action de féconder.

Femme : Etre humain femelle.

→ Etre humain du sexe féminin propre à la fécondation.

→ Etre humain du sexe féminin propre à l'action de féconder.

Ainsi l'acception générale proposée par le P.L.I. sous l'entrée *fécondation* ne correspond pas à l'usage du mot *fécondation* dans la définition de *femelle* (*fécondation* est issu, ici, de la nominalisation d'une phrase passive). *L'acception de fécondation*, « Résultat de ... » n'étant pas répertoriée dans le dictionnaire (58), le mécanisme des renvois est enrayé, la transmission de l'information est bloquée.

Comment interpréter cette omission ? La première hypothèse, c'est l'erreur matérielle (59). L'entreprise de refonte d'un dictionnaire exigeant toutes sortes de vérifications, pointages et ajustement, certains faits peuvent échapper à la vigilance des rédacteurs. On pourrait avancer, à ce

(58) Le même phénomène a été observé à l'occasion de l'étude de *fille*.

(59) Il ne faut pas sous-estimer l'importance des facteurs purement matériels, dans la technique lexicographique.

propos, que justement la microstructure de *fécondation* est l'objet, en 1959, d'importants remaniements, et que la correction majeure, l'ajout de l'emploi technique de *fécondation* dans le domaine de la biologie, a pu dissimuler une partie du texte antérieur à 1959, — la définition de l'acception : résultat de l'action de féconder — partie qui aurait dû être reprise (60).

Fécondation, de 1906 à 1959 : Action de féconder. Son résultat.

de 1959 à 1978 : Action de féconder. *Biol.* Union de deux cellules sexuelles, mâle et femelle (les gamètes) contenant chacune n chromosomes.

Seconde hypothèse, il s'agit d'un choix volontaire. Les auteurs du P.L.I. ont retiré la deuxième acception de *fécondation*, estimant qu'elle perdait sa raison d'être, la définition scientifique de *fécondation* expliquant largement la deuxième acception de *fécondation*.

Quoi qu'il en soit, la lecture qui se fonde sur l'intertextualité à l'intérieur d'un même article est ici rendue nécessaire.

b) *L'intégration de l'acception technique de fécondation :
une variante de graphe.*

Dans le discours médiat des renvois, la compréhension du mot *fécondation* dans la définition de *femelle* n'est possible que par la prise en compte de l'acception technique de *fécondation*. Il est par conséquent légitime de représenter ce cheminement de l'information et de poursuivre la construction du graphe : la figure 2' est une variante de la figure 2.

Il faut donc inclure l'élément *fécondation* dans l'ensemble lexical de départ *homme femme mâle femelle féminin masculin sexe*. Il vérifie la propriété définissant l'ensemble : mot-entrée, il est réemployé au moins une fois. Il faut également souligner que le jeu des renvois s'établit à partir de l'acception technique, ce qui constitue un écart par rapport à la règle adoptée jusqu'ici. D'où l'emploi des flèches en pointillé, partant du sommet *fécondation*.

La définition technique de *fécondation*, « Union de deux cellules sexuelles, mâle et femelle (les gamètes), contenant chacune n chromosomes » produit les renvois à *mâle* et à *femelle* (éléments de l'ensemble), renvois visualisés dans la figure 2'.

c) *La résurgence de la relation Féminin —> Masculin.*

La variante proposée (fig. 2') comprend deux arcs supplémentaires par rapport à la figure 2 : (*fécondation, mâle*) et (*fécondation, femelle*), la configuration générale des renvois de 1959 présente alors une analogie avec le réseau de 1906 (fig. 1) en ce que l'on y retrouve la relation orientée du féminin au masculin.

(60) On pourrait suggérer que, si les auteurs du P.L.I. avaient indiqué le trait relatif à la fécondation et sous l'entrée *mâle* et sous l'entrée *femelle*, une telle erreur ne se serait peut-être pas glissée dans le texte lexicographique.

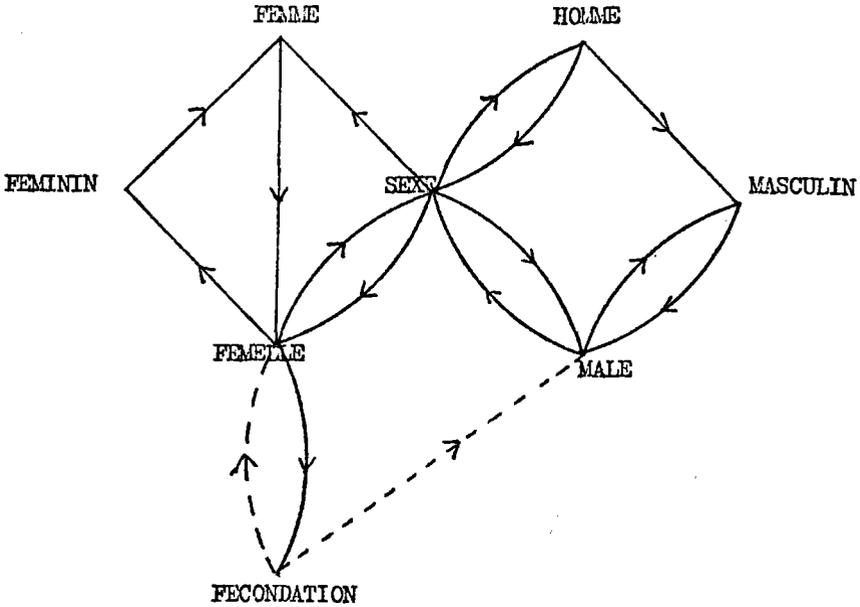


FIGURE 2'. — Le jeu des renvois de 1959 à 1971.
(Intégration de l'acception technique de fécondation).

Dans la figure 1, l'arc (*femme, homme*) construit à partir de la définition de *femme* « compagne de l'homme » réunit les deux sous-ensembles du féminin et du masculin, dans le sens féminin → masculin. Dans la figure 2, ces deux sous-ensembles sont réunis par l'arc (*fécondation, mâle*). Mais, d'une part, le mot *fécondation*, étant indépendant de la distinction sémiotique du masculin et du féminin, ne fait pas partie du sous-ensemble du féminin. D'autre part, — conséquence de ce premier point — le lien féminin → masculin est quelque peu distendu : s'il y a une relation orientée de *femelle* à *mâle*, elle se fait de façon indirecte, par le biais du mot *fécondation*.

Cependant — et là est le fait important — la référence au masculin apparaît à partir des seules entrées féminines. Dans la figure 2', on note en effet l'existence des chemins *femelle fécondation mâle* et *femme femelle fécondation mâle*. Si l'on traduit cette donnée en termes de parcours (cf. II, A, 1), on observe que *mâle* figure au deuxième degré dans la chaîne des renvois établie à partir de *femelle* et au troisième degré dans celle qui se déroule à partir de l'entrée *femme* (61) :

	1 ^{er} degré		2 ^e degré	
Femelle	→	fécondation	→	mâle.
	1 ^{er} degré		2 ^e degré	3 ^e degré
Femme	→	Femelle	→	fécondation → mâle.

(61) Le graphe est, comme on le voit, compatible avec la notion de parcours. Cependant il ne fait pas clairement apparaître la notion de degré.

Que la définition de *fécondation* comporte, à la fois, les mots de *mâle* et de *femelle* est tout à fait justifié. Mais que cette information relative à la notion de *complémentarité* ne soit obtenue que par la consultation des entrées *femme* et *femelle* voilà qui pourrait surprendre, si l'on n'avait pas déjà mis en évidence que l'information essentielle apportée par le mot *fécondation* est transmise par le relais d'un discours médiat articulé sur les entrées féminines (Cf. III, C, 2) et que cette information est totalement gommée des définitions des unités lexicales du masculin. La figure 2' est donc bien une variante de la figure 2. La résurgence de la relation Féminin \rightarrow Masculin est la suite logique de l'asymétrie de la figure 2, la conséquence de la focalisation de l'information sur le seul mot *femelle*.

L'étude de l'évolution du jeu des renvois dans l'ensemble *homme femme mâle femelle masculin féminin sexe* (fig. 2 et fig. 2') apporte deux enseignements essentiels sur le plan graphique : circulation de l'information, relation orientée du féminin au masculin. L'analyse formelle éclaire ainsi le discours lexicographique et en dévoile le substrat idéologique.

1° Circulation de l'information.

Figure 2 : En 1959, une information partielle est donnée sur les spécifications sexuelles de l'homme et de la femme, du mâle et de la femelle. Elle est transmise par le nouveau relais *fécondation* ; elle est canalisée et suscitée par le mot *femelle* (asymétrie de la fig. 2).

Figure 2' : Le cercle fermé de termes — qui caractérise la figure 1 — semble s'y reformer. Mais le nombre de flèches est plus grand qu'en 1906, un relais supplémentaire s'établit, *fécondation*, dont l'acception technique provoque un afflux de messages, et donc d'autres renvois (par exemple à *gamète*, à *chromosome*, qui n'ont pas été représentés dans la figure 2'). L'information se poursuit donc, empruntant de nouvelles voies, elle s'enrichit et se développe sous une autre forme : le discours technique et spécialisé.

Ce décalage — cette rupture — entre le discours général et le discours technique (flèches en pointillé dans la figure 2') est le signe d'un glissement dont on peut considérer que le fondement est d'ordre idéologique. Le discours tenu sur *fécondation* dans le domaine technique relaie le discours sur le sexe ; le discours encyclopédique prend en charge toute l'information.

Il n'est pas inutile de s'interroger sur la réalité de cet enrichissement de l'information pour le commun des lecteurs. Il convient donc de s'arrêter un moment sur la définition de l'acception technique de *fécondation* et de voir le parti qu'en peut tirer le lecteur.

La définition de *fécondation* est suivie d'un développement de type encyclopédique. *Fécondation, Biol.* « Union de deux cellules sexuelles, mâle et femelle (les gamètes) contenant chacune n chromosomes (cette union forme l'œuf [ou zygote] qui contient 2 n chromosomes, nombre constant pour chaque espèce) ».

La longueur du développement (cinq lignes) contraste avec l'économie de la définition générale (une ligne), définition dont on a déjà souligné l'incomplétude. La prolixité succède au laconisme comme si le tabou conduisait tantôt à limiter, appauvrir, mutiler l'information par un dis-

cours succinct, retenu, tantôt à le noyer dans la profusion, la surabondance, l'hermétisme.

La multiplication des informations s'accompagne en effet de l'hermétisme des messages. Le discours encyclopédique développé sous *fécondation* dans le P.L.I., discours dit de vulgarisation scientifique, est certainement obscur pour un lecteur non initié à la génétique, ce que l'on peut présumer de la majorité des usagers moyens du P.L.I. Discours hautement spécialisé, comme en témoignent les unités lexicales *gamète*, *chromosome*, *œuf*, *zygote*, les symboles mathématiques n et $2n$. Un décryptage est nécessaire, qui d'ailleurs ne peut aboutir qu'incomplètement par le seul recours au dictionnaire. Le discours est loin d'être entièrement explicité dans le P.L.I. Le montre ceci : le symbole n n'est pas défini dans l'édition 1959 (il le sera plus tard). Le caractère ésotérique du discours rend donc l'information inaccessible au commun des lecteurs.

L'accroissement de l'information atteste l'existence d'un tabou qu'il ne lève pas véritablement, le discours sur le sexe et la reproduction étant confisqué, à partir de 1959, par un discours scientifique et spécialisé.

2° La relation Féminin → Masculin.

Elle apparaît clairement en 1906 dans la figure 1 et semble disparaître en 1959 (fig. 2). Elle est, en réalité, pour partie maintenue, car elle ressurgit dans la relation *fémele* → *mâle* par l'intermédiaire de *fécondation* (fig. 2').

L'enrichissement de la notion de *femme* définie comme être humain est immédiatement relativisé par sa désignation dans le réseau de renvois comme siège de la fécondation. On peut considérer qu'il y a là le signe de l'infériorisation par rapport à l'homme (62). Fait idéologique contenu et confirmé par le discours en profondeur du dictionnaire, tel qu'il se révèle dans son analyse graphique.

C. — LE FONCTIONNEMENT DES RENVOIS DE 1971 à 1978

1) ÉTABLISSEMENT DU GRAPHE.

Les connotations péjoratives suscitées par l'emploi de l'adjectif *fémele* ne sont sans doute pas étrangères au remaniement de la définition de

(62) Dans le journal *Le Monde* daté du 15-6-1974, une lectrice s'insurge contre cette infériorisation de la femme telle qu'elle la découvre dans la façon dont les membres du nouveau gouvernement sont présentés. « Je n'ai aucune idée, à la lecture du *Monde* daté du 11 juin, sur la situation de famille, la fertilité ou la stérilité de MM. Granet, Poudonson, Rossi, Cavaillé, Segard, Tomasini, Guy, Soisson, Lelong, Barrot, Lenoir, Postal-Vinay, Destremau, Ducray et Peronnet. Il serait peut-être intéressant d'en avoir une, peut-être pas. (...) J'apprends, par contre, dans ce même journal, que Mmes Lesur et Dorlhac sont mariées, mères de famille et quelle est la profession du... chef de ménage. (...) De deux choses l'une, ou bien il est important de savoir qu'un homme politique (...) a une famille, laquelle et ce qu'il en fait. Ou bien on n'a pas à le savoir (...). Dans l'un ou l'autre cas on traite messieurs comme mesdames. Sinon c'est que plus ou moins consciemment on pense qu'une femme est dominée par sa situation de famille alors qu'un homme domine sa situation de famille ».

femme en 1971. La définition naturaliste de *femme* est remplacée à cette date par la définition « Etre humain du sexe féminin » symétrique de la définition de *homme*. Celle-ci permet de construire le graphe (fig. 3) qui représente l'état du jeu des renvois de 1971 à 1978 dans l'ensemble lexical *homme femme mâle femelle masculin féminin sexe fécondation*.

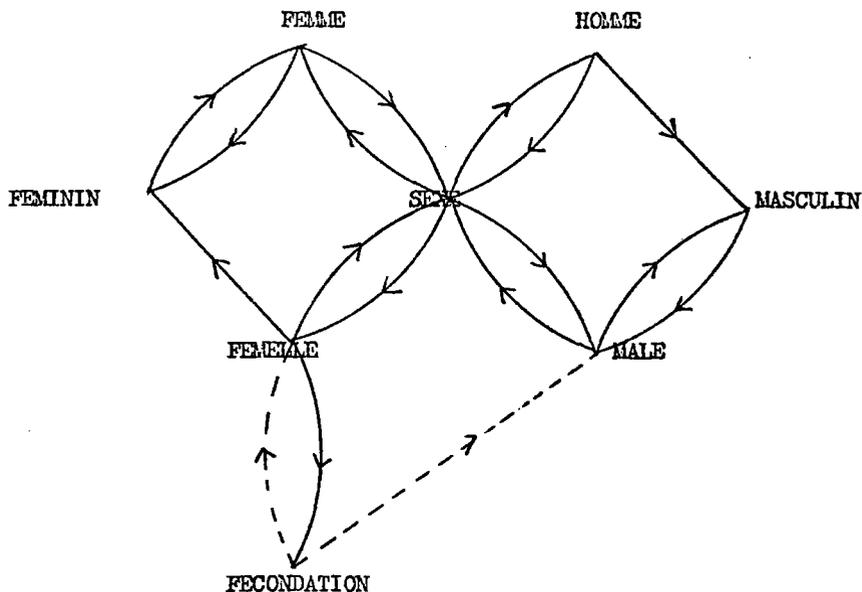


FIGURE 3. — Le jeu des renvois de 1971 à 1978.

2) L'ÉVOLUTION : UNE SYMÉTRIE FORMELLE FEMME-HOMME,
LE DÉTOUR DU DISCOURS DIDACTIQUE SUR LE SEXE (FEMELLE).

Deux modifications importantes se produisent dans le fonctionnement des renvois à partir de 1971 : renvoi de *femme* à *sexe*, disparition du renvoi de *femme* à *femelle*. Si une symétrie formelle est obtenue entre *femme* et *homme*, le détour du discours didactique sur le sexe est accentué.

a) Une symétrie formelle.

Le mot *sexe* apparaît bien tardivement dans la définition de *femme*. Il aura fallu près de soixante-dix ans pour que, dans le P.L.I., le mot *femme* soit traité de la même manière que le mot *homme*.

La symétrie, entre *femme* et *homme* est rendue dans le graphe par les arcs (*femme, sexe*), (*femme, féminin*), et par les arcs (*homme, sexe*), (*homme, masculin*). Cette symétrie formelle marque une étape dans le déroulement du discours idéologique du dictionnaire.

Le P.L.I. se libérant de l'influence du *Grand Dictionnaire Universel du XIX^e siècle* de Pierre Larousse, reprend la définition qu'employaient

déjà certains dictionnaires de son époque et qui, pour banale qu'elle soit, représente un tournant idéologique dans l'évolution du P.L.I.

Mais y a-t-il véritablement progrès dans l'information par rapport à l'étape précédente (fig. 3) ? La définition de *femme* en 1971 « Etre humain de sexe féminin » engendre le renvoi au mot *sexe* (cf. fig. 3). Or l'énoncé définitionnel de *sexe* esquivé, on l'a vu, l'information, en n'étant somme toute qu'un carrefour de renvois.

La disparition de l'arc (*femme, femelle*) au profit de l'arc (*femme, sexe*) contribue à l'établissement d'une symétrie entre *homme* et *femme*, mais le mot *femme* est mis sur le même plan que l'ensemble des entrées masculines, c'est-à-dire *hors du circuit de l'information donnée par le mot femelle*. Il y a donc, du point de vue du contenu informatif, un appauvrissement.

b) *Le détour du discours didactique sur le sexe.*

Ce détour est plus net dans la figure 3 que dans la figure 2. Tout le poids de l'information se reporte sur le *seul* mot *femelle* et ceci peut être considéré comme un *choix idéologique spécifique au P.L.I.*

Afin de montrer les particularités du P.L.I., on comparera ici le P.L.I. aux dictionnaires courants, de format plus ou moins approchant, soit le *Dictionnaire du français contemporain*, le *Pluri-dictionnaire*, tous deux édités chez Larousse, le *Dictionnaire du français vivant* (Bordas), le *Dictionnaire usuel Quillet-Flammarion* et le *Petit Robert*.

Dans le P.L.I., l'équivalent de l'information transmise sous l'entrée *femelle* ne figure pas, comme cela devrait être sous l'entrée *mâle* ; dans la gamme des autres dictionnaires usuels, le trait relatif à la fécondation est mentionné sous les deux entrées dans quatre dictionnaires sur cinq (63).

Dans le P.L.I. l'information relative au rôle respectif joué par l'élément féminin et l'élément masculin dans le mécanisme de la reproduction, figure sous l'entrée *femelle* et ne figure pas sous l'entrée *homme*. Dans quatre dictionnaires sur cinq (ce ne sont pas les mêmes), la définition du mot *homme* « être humain mâle » permet indirectement d'atteindre cette information (64).

Dans le P.L.I., l'information transmise sous l'entrée *femelle* n'est plus directement accessible au lecteur consultant l'article *femme* ; seuls deux dictionnaires, le *Quillet-Flammarion* et le *Petit Robert*, spécifient sous l'entrée *femme* le rôle de la femme dans la reproduction (65).

Dans le P.L.I., enfin, l'information transmise sous l'entrée *femelle* n'est pas suggérée, sous l'entrée *sexe* ; deux dictionnaires, le *Petit Robert*

(63) Dans le *dictionnaire usuel Quillet-Flammarion*, l'information relative à la reproduction ne figure que sous l'entrée *mâle*. — *Mâle* : « Individu du sexe doué du pouvoir fécondant » ; *Femelle* : « tout animal du sexe féminin ».

(64) La définition de *homme* : « être humain mâle » se trouve dans le *Petit Robert*, le *D.F.C.*, le *Pluri-Dictionnaire* et le *Dictionnaire usuel Quillet-Flammarion*. Elle est absente du *Dictionnaire du français vivant*.

(65) *Femme* : « Etre humain du sexe qui conçoit et met au monde les enfants... » (*Petit Robert*). — *Femme* : « Dans l'espèce humaine représentant de l'un des deux sexes, caractérisé par les organes de la gestation » (*Dictionnaire usuel Quillet-Flammarion*).

et le *Pluri-dictionnaire*, signalent dans la définition de *sexe* les « fonctions qui distinguent l'homme et la femme, le mâle et la femelle, en leur assignant un rôle spécifique dans la reproduction » (66).

Ainsi le P.L.I. est le seul de ces dictionnaires dans lequel l'information concernant la reproduction figure uniquement sous l'entrée *femelle*. Le détour du discours didactique sur le sexe est accentué dans le P.L.I. : l'information est *entièrement* déplacée vers un mot dénotant l'animal et le féminin. Contournement du tabou dont le graphe, établi dans la figure 3, donne bien l'image. Le discours didactique immédiat élude toute spécification sexuelle dans les définitions de *homme*, *femme*, *mâle* et de *sexe*. Définitions censurées.

(66) Extraits de la définition de *sexe* donnée dans le *Petit Robert*.